

CLAMART



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL SEPTEMBRE 1983



AGENCE METAYER



IMMOBILIER
GERANCES - SYNDIC
TOUTES TRANSACTIONS
O.R.P.I. SUD

200 bis Av. J.Jaurès
CLAMART-644.70.00

Maison fondée en 1896

Télex 200450

VOYAGES FER - AIR - MER

LOCATION SPECTACLES
51 rue PV. Couturier
CLAMART-638.88.88

200 bis Av. J.Jaurès
CLAMART-645.00.00

PATRICE BARY

NETTOYAGE GÉNÉRAL

40, avenue Victor-Hugo

CLAMART - 644-76-88

SPORTSWEAR **DALLAS**

HOMMES - FEMMES

- ★ JEAN'S (Levis, Lois, Lee, Americano)
- ★ SWEAT-SHIRTS
- ★ PULLS
- ★ CHEMISES
- ★ CUIR

GRANDES MARQUES : *Biscote, Capitole, Baxter, Japa, etc.*

2, rue Lazare-Carnot
Tél.: 645-49-60 **92140 CLAMART**

Linear

chasseur ensembleur

LES GRANDES MARQUES

CHARLES JOURDAN

Xavier DANAUD

ARCHE, etc.

2, rue Lazare-Carnot
92140 CLAMART

Tél. 736-81-83

V.A.G.

Audi



S.T.N.A.

CONCESSIONNAIRE DES MARQUES VOLKSWAGEN et AUDI

154, avenue Victor-Hugo

92140 CLAMART

TÉL. 642-20-61

153, avenue de la Résistance

92350 LE PLESSIS-ROBINSON

TÉL. 702-31-45

MOBILIER DE FRANCE



DALO

Tél.
644.66.14

153, rue de Fleury — 92140 CLAMART

SOMMAIRE

Éditorial	3
Ceux qui nous quittent, M. André Charré	5
Interventions de M. le Maire	6
Décision du Conseil Municipal	7
Circulation	8
Bas	11
Scolaire	12
Emploi	17
Culture	20
La Fête des Petits Pois	30
Sport	33
Clamartois à l'honneur	36
Informations	37
Tribune libre	44
Communiqués	45

Photo de couverture :

Une des nombreuses réalisations des Jardiniers
de la Ville

Photo : Nicole Le Roussel

- Les photos illustrant ce bulletin sont de :
— F. Lapierre
- Les dessins de :
— M. Pinson



**VÉRANDAS
JARDINS D'HIVER
FERMETURES DE BALCON
ISOLATION DES FENÊTRES**

Ets DUDOQUET
27, route de la Garenne
CLAMART



632.22.47
632.36.74

BM

BERNARD MARIONNAUD

- l'accueil
- le choix
- les prix

institut de Beauté

91, av. Victor-Hugo

CLAMART

Tél. 644.75.28

VENTE
LOCATION

Pianos **Bédel**

ACCORD
ACHAT

RÉPARATIONS
657-08-18

PLEYEL • ERARD • GAVEAU • STEINWAY • BECHSTEIN
BLUTHNER • SAUTER • PETROF • BENTLEY • RAMEAU • WEISS

NEUF et OCCASION

PIANOS MECANQUES

BÉDEL/MASSON
Facteurs en Pianos
de Père en Fils depuis 1929

25, rue de la Tour
92240 MALAKOFF

PLOMBERIE - SANITAIRE - CARRELAGE
CHAUFFAGE CENTRAL - EAU - GAZ
FUMISTERIE - COUVERTURE

ANSERGUES
Claude

7, ALLÉE GINETTE
92140 CLAMART
Tél. 644-46-35

Un cadre rustique, calme et accueillant

le Benjamin

RESTAURANT-BAR

Repas d'affaires - Banquets

25 bis, av. J.-B.-Clément, 92140 CLAMART
Tél. 642-06-66 *Fermé le dimanche*

Garage Luc GARCIA

VOLVO - TOYOTA

NEUF et OCCASION
ATELIERS SPÉCIALISÉS - MÉCANIQUE et CARROSSERIE
15 bis, rue Auguste-Gervais
ISSY-LES-MOULINEAUX **642.32.44**

LA CLAMARTOISE

Boucherie - Rôtisserie - Triperie - Volailles

Porc frais — Produits régionaux
Spécialité du veau de lait fermier

Canard aux pêches - Rôti de porc aux pruneaux
19, rue Jean-Jaurès - 92140 CLAMART - Tél. 638-36-81

NOUVEAU
A CLAMART
dans la rue piétonne

l'ami PEM



Une Griffre
de qualité...

REMISE DE 10%
sur présentation de cette annonce

AGENCEMENT DE CUISINES
MODERNES ET RUSTIQUES

Devis et études gratuits

MEUBLES
DES ARTISANS ASSOCIÉS

23 à 27, rue J.-P.-Timbaud

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX - Tél. 644-14-15



PEUGEOT



TALBOT

ETS R. LEDERREY

60, rue du Moulin-de-Pierre, 92140 CLAMART

642-40-23

R. LEDERREY c'est aussi, le spécialiste de :
Frein — Cardan — Amortisseur



Le plan d'occupation des sols



La procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols se poursuit et doit parvenir prochainement à son terme.

Après l'enquête d'utilité publique et les conclusions de l'enquêteur, les services de la Direction de l'Équipement ont communiqué à M. le Préfet les éléments nécessaires à ces décisions.

La déviation du C.D. 68 n'étant pas reconnue d'utilité publique, s'est alors engagée une procédure près du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Cette assemblée départementale, après examen d'un rapport de sa commission compétente, a décidé, le 16 juin dernier, d'abandonner totalement ce projet.

Ainsi la situation pour cette affaire est claire.

La position actuelle du Conseil Général décidant d'abandonner la déviation du C.D. 68 ne laisse plus aucune ambiguïté et le Groupe de Travail a enregistré cet état de fait. Le dernier tracé envisagé pour ce C.D. 68 disparaît totalement du Plan d'Occupation des Sols.

Que veut dire exactement la suppression du C.D. 68?

En premier lieu :

— entre la rue Pierre-Corby et la limite de Châtillon-sous-Bagneux, exis-

taut, au Plan, sur une emprise de 35 mètres, une voie nouvelle passant sur la villa des Roses, la rue Bonnelais, etc., sur une longueur de 450 mètres. Cette voie est supprimée;

— entre la rue de la Noise et l'avenue Jean-Baptiste-Clément, l'emprise de la rue Pierre-Corby était envisagée à 20 mètres; cette rue est ramenée à son gabarit actuel, soit 15 mètres;

— une liaison s'établissait entre l'avenue Jean-Baptiste-Clément et la rue de Bièvres. Cette liaison est supprimée;

— l'avenue René-Samuel et la rue de Meudon étaient portées à 20 mètres d'emprise. L'alignement déjà réalisé à 18 mètres est rétabli sur cette voie.

Ainsi les mesures concernant cette déviation du C.D. 68 sont effacées du P.O.S. Le Groupe de Travail a attiré l'attention de la commune sur les problèmes de circulation à l'intérieur de la Z.A.C. n° 2, ces questions seront traitées dans le Plan d'Aménagement de Zone qui est soumis en temps voulu à enquête d'utilité publique.

Pour le reste des questions posées lors de l'enquête d'utilité publique, le Groupe de Travail n'a pas eu la possibi-

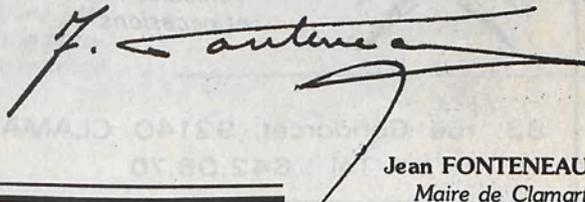
lité de faire disparaître les deux grandes servitudes à caractère régional.

Le représentant de la R.A.T.P. a insisté pour maintenir le tracé envisagé pour le métro et les membres du Groupe ont pris acte que le tracé du C.D. 2 résultait d'une décision du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Parisienne. Seule une décision de l'État et du Conseil Régional d'Ile-de-France pourrait faire disparaître du P.O.S. le tracé du C.D. 2.

La disparition du C.D. 68 nous libère sans aucun doute de servitudes lourdes qui provoquaient de multiples réactions de la population.

Il va de soi que chacun veut maintenant s'attribuer la victoire et considérer que son seul combat a été déterminant.

Ayant depuis 15 ans la redoutable charge de porter ce dossier dans toutes les instances où il a été nécessaire de se confronter, je pense tout simplement que mon action tenace et permanente n'a pas été inutile.


Jean FONTENEAU
Maire de Clamart

ASSURANCES

ADAM

4, route du pavé blanc, 92140 clamart

autobus 190 A et B et 136

☎ 630.04.11 (lignes groupées)

ABOUNAYAN S.A

MATÉRIAUX ET BOIS DE CONSTRUCTION

- TRANSPORTS - TERRASSEMENTS - DÉMOLITIONS -

Enlèvements de gravats par Multibennes

9, rue de Paris - 92190 MEUDON Tél. : 534.61.80 +

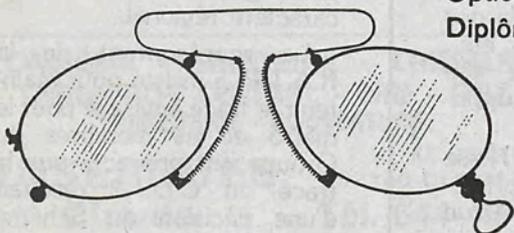
Carrelage - Faïence - Sanitaire
Plomberie - Outillage

SALLES D'EXPOSITION

15, rue de Paris
92190 MEUDON

OPTIQUE CLAMART

Opticien
Diplômé



AU SERVICE DE VOS YEUX

57, Avenue Jean-Jaurès 92140 CLAMART

(près du Dispensaire) ☎ 642-81-24

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Vendeur - Installateur Agréé E.D.F. - Qualifelec n° IV 3165

Ets C. HUARD

25, av. Léon-Cambillard, 92140 CLAMART - 632-03-77

INSTALLATIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES - Chauffage électrique
Isolation thermique - Chauffe-eau électrique - Pompe à chaleur

SERRURERIE - FERMETURES HAUTES SÉCURITÉS

MENUISERIES FER ET ALU
REPLACEMENT D'ANCIEN

BALUSTRADES - CLOTURES

ESCALIERS MÉTALLIQUES

Entreprise

CADORET S.A.

46, rue de Fleury - CLAMART - Tél : 642.06.86

Restaurant

LA COSSE DES PETITS POIS DE CLAMART



Cadre agréable - Ambiance feutrée - Spécialités :

Foie gras maison - Poissons

Repas d'affaires - Réunions de famille

158, av. Victor-Hugo - 92140 CLAMART

Fermé le dimanche soir

Réservation T. 638-97-60

ENTREPRISE G^{ie} DE BATIMENT

joseph sinapi



MAÇONNERIE GÉNÉRALE - PLOMBERIE

CARRELAGES - RAVALEMENTS

RÉNOVATION

Tél. 644-94-60

43, rue de la Division-Leclerc - 92140 Clamart

Agence Citroën



Ets BEAUVAIS

• CARROSSERIE

• Véhicules neufs
et occasions

83, rue Condorcet, 92140 CLAMART

Tél. : 642.06.70

Pressing

DESPREZ

M. KALAYDJIAN

vous assure un service complet de qualité
TRAVAIL FAIT MAIN EN 24 HEURES

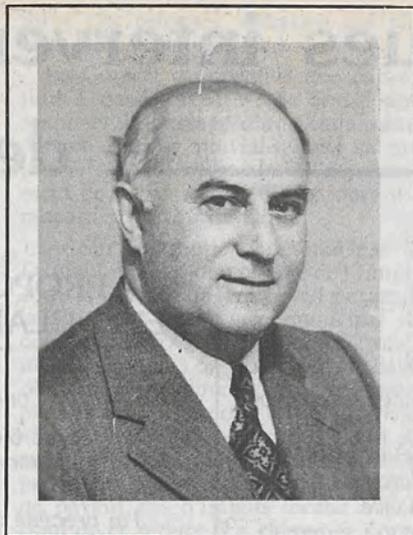
BLANCHISSERIE — AMEUBLEMENT
NETTOYAGE A DOMICILE
CUIR — DAIM et PEAU

Centre Commercial "DESPREZ"
Face au marché "Troisy"

CLAMART
Tél. 645-50-51

Ceux qui nous quittent...

ANDRÉ CHARRÉ, Maire Adjoint Honoraire



LE vendredi 8 juillet, notre collègue et ami André Charré, après quelques mois d'une maladie brutale, rendait le dernier soupir.

Ce départ si rapide a plongé dans la peine tous ceux qui, depuis de longues années, avaient vécu avec lui un long combat municipal.

André Charré était né à Montereau le 16 juillet 1916 et il avait vécu son enfance et sa jeunesse à Clamart où il habitait avec ses parents, route du Pavé-Blanc au Haut-Clamart. Il s'installait au quartier des Montrous après son mariage, ensuite il habitait pendant 30 ans à la Cité de la Plaine et il revenait au Centre Ville il y a quelques années.

Mobilisé en 1939, il vivait la guerre au front et connaissait comme tous ses camarades la défaite, l'occupation du pays, puis la lutte à travers tous les événements qui nous ont conduit à la victoire.

Homme d'action, conscient du devoir à accomplir pour assurer le renouveau du pays, il s'engage dans la vie publique en 1949 où il fut élu représentant des adhérents à la Caisse des Écoles Laïques, dont il devient rapidement Vice-Président.

En avril 1953, il est élu Conseiller Municipal et il a constamment été réélu jusqu'en 1983.

En 1959, il est désigné comme 5^e Adjoint au Maire et en 1965, il devient Premier Adjoint au Maire. Ainsi, pendant 30 ans, il a consacré tout son temps disponible à accomplir son mandat municipal.

Il assumait la charge des problèmes de l'enseignement, des classes de neige, des colonies de vacances. Il se consacrait également aux pro-

blèmes des Anciens et créait les foyers de quartiers, organisait les sorties, les repas du Nouvel An et les séjours de vacances à Coussay-les-Bois. Il participa à la mise en service de la Résidence Morambert; il présidait le bureau d'Aide Sociale.

Combien d'enfants et aussi d'anciens de notre commune ont bénéficié de son action toujours attentive au parfait accueil dans les propriétés communales de Coussay-les-Bois et de Hauteluze. Il les voulait bien entretenues, bien équipées, confortables, agréables et fleuries.

Directeur commercial dans une entreprise de papiers peints, il avait bénéficié depuis quelques années de la pré-retraite et pouvait se consacrer totalement à son action municipale. Il était devenu dans sa fonction de Premier Adjoint un collaborateur précieux.

L'an dernier, après ses 30 ans de services continus au bien public, il m'avait fait part de sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat.

Il voulait goûter davantage au repos de la retraite et se consacrer à son épouse et à sa famille. Il voulait faire place aux jeunes et leur donner la possibilité de connaître toutes les joies que lui avaient apportées tant d'années consacrées au service public.

La voie qu'il s'était tracée a malheureusement vu se dresser de fatales embûches. Fin octobre 1982 une première attaque lui provoquait la paralysie d'un côté du corps; avec courage

et énergie, il parvenait à surmonter son mal et au début de l'année il était en mesure de reprendre ses activités.

Le 6 mars 1983, il participait à la joie du succès de l'équipe de ses amis dont il avait été pendant 30 ans un actif animateur.

M. Charré était Chevalier des Palmes Académiques pour les services rendus à l'Éducation Nationale, il était également Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère de l'Intérieur.

Le 18 mars, entouré de tous ses amis, j'avais eu la joie de lui remettre la médaille d'Or de la Ville de Clamart et de l'assurer de notre désir de le voir nommé Maire Adjoint Honoraire; proposition qui a été consacrée par un arrêté de M. le Préfet le 8 avril dernier.

Entouré de l'estime et de l'amitié de tous ses collègues, ayant eu la grande joie de voir ses mérites reconnus, André Charré allait entrer dans une paisible retraite et vivre un repos bien mérité.

Mais hélas, cette vie nouvelle qui s'ouvrait à lui n'aura été qu'un temps de rêve. A la fin du mois de mars une nouvelle attaque immobilisait à nouveau notre ami et les conséquences étaient, cette fois, beaucoup plus graves.

Pendant ces trois derniers mois s'est ouverte cette rude période de lutte pour la vie. Malheureusement ni son courage, ni sa volonté ne lui ont permis de vaincre le mal implacable qui l'avait atteint.

De nombreux Clamartois de tous âges et de toutes conditions sont venus lui rendre un dernier hommage, lui témoignant ainsi la reconnaissance de tout ce qu'il avait accompli pendant 30 ans au service du bien communal.

Nous renouvelons à son épouse qui a participé avec beaucoup d'attention à son travail, à ses cinq enfants, à ses dix petits-enfants et à toute sa famille, notre profonde union dans leur douleur.

Nous conserverons de cet homme énergique, courageux et serviteur de ses semblables, dans un esprit de grande fraternité, un profond souvenir et nous poursuivrons à son exemple le service quotidien pour le mieux-être de tous les Clamartois.

Jean FONTENEAU
Maire de Clamart

Quelques interventions

de M. le Maire

● A PROPOS DU C.D. 68

Monsieur le Président du Conseil Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le Conseil Municipal de Clamart avait décidé en 1965 de mettre en révision son plan d'urbanisme qui datait de 1936 et de procéder à la rénovation du vieux centre ville.

Après de très longues études, nous parvenions en 1976 à la promulgation, par décret de M. le Préfet, du Plan d'Occupation des Sols.

Ce plan comportait deux servitudes très importantes : l'une créée par une voie rapide B 18 - inscrite au schéma directeur d'aménagement de la région parisienne; l'autre, par une voie départementale dite "déviation du C.D. 68". Cette voie était prévue au S.D.A.U. des Hauts-de-Seine Sud, qui n'a jamais été consacrée par une approbation précise. Elle figurait au plan de circulation du département et à diverses reprises le Conseil Général avait eu à en débattre, car elle concernait également les communes de Châtillon-sous-Bagneux et de Bagneux.

Cette déviation du C.D. 68 était alors prévue par les services de la Direction de l'Équipement sur un tracé qui passait en plein centre ville et dont l'emprise était de 26 à 40 mètres. Nous n'avions pas réussi à l'époque à diminuer les prévisions du groupement d'étude et de programmation.

Après 1976 et suite à des entretiens avec M. Pommelet, Directeur Départemental de l'Équipement, j'obtenais un accord qui limitait l'emprise en centre ville à 20 mètres. Ces évolutions étant admises par le G.E.P., nous pouvions décider de mettre en révision notre P.O.S. et un arrêté préfectoral, en date du 26 juin 1980, ouvrait la procédure de révision. Après la période d'élaboration, le P.O.S. modifié était publié par arrêté du 6 août 1982.

L'enquête d'utilité publique se déroulait du 2 novembre au 11 décembre 1982.

Ayant enregistré des pétitions groupant environ 5.000 signatures contre le projet de déviation du C.D. 68, M. le Commissaire Enquêteur s'interrogeait sur l'intérêt de ce projet. Il se déclarait défavorable à ce projet, n'acceptant pas de le reconnaître d'utilité publique.

Face à cette situation, j'ai dû informer la population que la Municipalité n'avait pas à soutenir dans l'avenir un projet qui n'avait pas reçu l'agrément du Commissaire.

Il nous faut maintenant poursuivre la procédure afin de parvenir à une conclusion.

La Municipalité propose l'abandon de la déviation du C.D. 68.

Je vous prie...

● A PROPOS DU MARCHÉ PETIT-CLAMART

Monsieur le Concessionnaire,

Vous avez bien voulu solliciter, il y a quelques semaines, une augmentation des tarifs de places au marché du Petit Clamart.

J'ai procédé à l'examen de votre demande en consultant d'abord l'Union des Commerçants étalagistes des marchés de Clamart, puis la Commission Municipale des Finances.

Suite à ces consultations et après analyse des réactions recueillies, je me trouve dans l'obligation de vous exprimer les faits suivants :

1. L'entretien général du marché laisse beaucoup à désirer; aucun nettoyage général des bâtiments n'a été effectué depuis de nombreuses années (peintures, lessivages des toitures et des murs, fermetures des portes);

2. La toiture, depuis de nombreuses années, est détériorée et réparée à la légère, si bien que les fuites sont continuelles sur les étals;

3. L'entretien courant du marché (balayage et enlèvement des ordures, emballages) n'est pas fait régulièrement; quant au lavage du sol, il n'est absolument pas effectué;

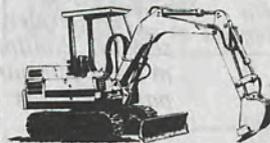
4. Les demandes effectuées auprès du placier pour faire part à l'entreprise de ces réclamations ne sont pas transmises ou prises à la légère par les responsables concernés;

5. Ce marché étant très mal entretenu n'a rien d'attirant pour la clientèle, malgré l'effort fait par de nombreux abonnés ayant effectué de belles installations sur leur emplacement; d'autre part, de nombreuses places restent inoccupées.

Dans ces conditions, l'unanimité des Commerçants et la Commission des Finances s'opposent fermement à toute augmentation de prix, tant qu'une amélioration importante ne sera pas effectuée afin de modifier la situation actuelle.

Je vous prie de bien vouloir prendre toutes les décisions qui s'imposent afin que ce marché ne poursuive pas le déclin qu'il est à vivre et que les commerçants et les clients soient au plus vite accueillis dans un bâtiment propre.

Je vous prie...



Pel-Job

9/11, av. Gal-Eisenhower
92140 CLAMART - Tél. (1) 632-10-53

pelles hydrauliques super compactes



PLOMBERIE — SANITAIRES
CHAUFFAGES - Agrée G.D.F.
COUVERTURES

642.05.39

MAUNOURI et CUIROT

65, rue Lazare-Carnot — 92140 CLAMART

installateur

CHAINEGAZ

TRAVAUX NEUFS
ENTRETIEN
DÉPANNAGES

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 28 JUIN 1983

M. François Frohlich a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil a approuvé le compte rendu de la séance du 18 février 1983. Les nouveaux élus ne prenant pas part au vote compte tenu qu'ils ne siégeaient pas à cette séance.

— M. le Maire a présenté les différents arrêtés qu'il a eu à prendre depuis la réunion du 17 mai et de la Commission des Finances, dans le cadre de ses délégations. Ces arrêtés n'ont appelé aucune remarque particulière.

— Sur les rapports présentés par Jean-Pierre Foucher, adjoint chargé des travaux, le Conseil a approuvé : le projet d'exécution de réfection des installations sanitaires des écoles élémentaires « Plaine et Bretagne ». Ces installations datent d'une cinquantaine d'années et sont peu conformes aux conditions de vie actuelle. Il s'agit de construire des locaux équipés selon les exigences de notre époque : cuvette normale, chauffage, etc.

La dépense estimée pour ces travaux est de 899.997 F.

Le Conseil a également désigné M. Lenouvel, architecte, pour le dépôt du permis de construire concernant cette opération.

— Le Conseil a approuvé le projet d'agrandissement du réfectoire de l'école du Moulin de Pierres. Les effectifs accueillis étant supérieurs aux prévisions. Le coût des travaux est estimé à 231.600 F.

Le Conseil a sollicité une subvention du département et de l'État pour cette opération.

Deux projets de travaux de voirie pour la mise en viabilité du Sentier du Fond Roissis pour 530.000 F et de l'Allée Bréant pour 410.000 F.

— Le Conseil a accordé la garantie communale à la Société HLM « Travail et Propriété » pour un emprunt de 2.000.000 F à contracter près de la Caisse de Prêts des organismes HLM afin de réaliser les travaux de réhabilitation des 6 logements et des commerces situés dans l'immeuble du 25, rue Paul-Vaillant-Couturier.

— Sur le rapport de M. Jean-Marc Pastre, adjoint à l'Environnement, le Conseil a approuvé la convention relative à l'extension du Parc Forestier en bordure du Jardin Parisien, le parc étant prolongé du Carrefour des Marronniers à l'avenue Claude-Trébignaud. Les travaux sont financés conjointement par l'Office National des Forêts et la commune qui participe pour une somme de 225.000 F. Il a également approuvé la convention d'entretien de cette nouvelle partie du parc forestier dans les mêmes conditions prévues par la convention de base fixée en 1974 (gardiennage du parc,

tonte des pelouses, entretien des chemins de circulation, etc.).

Le Conseil a approuvé une convention à passer avec M. de Sousa pour autoriser le passage d'une canalisation d'eaux usées et pluviales sous sa propriété. L'égout nécessaire à l'assainissement de l'Impasse des Groux devant se raccorder rue Marie-Doffé.

— Sur un rapport présenté par M. Daniel Léon, adjoint chargé de l'Emploi et de la Formation, le Conseil a examiné la situation du service municipal des cours du soir. Les cours étant totalement gratuits, l'on constate, en début d'année, de nombreuses inscriptions de personnes qui ne poursuivent pas leurs efforts, de plus, les cours n'existant pas sur toutes les communes alentours, des personnes n'habitant pas à Clamart et ne payant pas d'impôts locaux bénéficient de ce service. La charge de l'organisation des cours du soir est d'environ 800.000 F par an.

Le rapporteur a alors proposé d'établir un droit d'inscription annuel de :

— 60 F pour les résidents clamartois
— 210 F pour les personnes n'habitant pas à Clamart.

Les personnes privées d'emploi et présentant un cas social particulier seraient dispensées de payer ce droit d'inscription.

Un large débat s'est ouvert sur ce rapport, des représentants des élus socialistes et communistes demandant que les cours du soir soient gratuits pour les Clamartois. Le Conseil a procédé à un vote et par 36 voix contre 7, les conclusions du rapporteur ont été adoptées.

Le Conseil a ensuite approuvé la nouvelle convention à passer avec le Lycée d'Enseignement Professionnel de la rue de Bretagne où sont organisés certains cours du soir. La mise à disposition des locaux et les frais correspondants entraînent une dépense annuelle de 25.380 F.

— M. le Maire a présenté un rapport concernant l'aide de la commune aux établissements privés sous contrat.

Il rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 26 novembre 1965, avait approuvé deux conventions :

- l'une avec l'École Sainte-Marie,
- l'autre avec l'École Saint-Joseph qui, toutes deux, étaient sous contrat simple.

A cette époque, la participation communale était de 82 F par an et par élève. Depuis 1965, la structure des écoles a changé. L'École Sainte-Marie est devenue un collège secondaire sous contrat d'association et ne sollicite plus de convention avec la commune. L'École Saint-Joseph reste une école maternelle et élémentaire et conserve son statut de contrat simple.

Il y a donc lieu d'annuler les anciens contrats, d'approuver un nouveau contrat avec la seule École Saint-Joseph et de fixer à 450 F par élève et par an l'aide de la commune.

Un large débat a lieu sur ce dossier.

M. Busnel renouvelle les propos exprimés à la commission des Finances, à savoir : que ce dossier n'est pas assez connu des élus, et au nom des élus socialistes, il demande le report du débat à une date plus éloignée, afin que l'École Saint-Joseph puisse conclure un contrat d'association.

M. le Maire précise qu'il a consulté les intéressés qui désirent rester sous contrat simple, que la situation a été clairement exprimée et que tous les élus sont maintenant informés.

Le report du débat mis aux voix n'est pas approuvé : 36 voix contre — 4 voix pour (élus socialistes) — 3 abstentions (élus communistes).

Les élus communistes ont demandé que la participation communale soit réduite de 450 à 330 F.

Le vote du Conseil s'est exprimé par 36 voix pour le maintien de la proposition du Maire - 3 voix pour la limitation à 330 F (élus communistes) — 4 abstentions (élus socialistes).

— Le Conseil a ensuite approuvé une convention avec le Principal du C.E.S. Maison Blanche pour mise à disposition des locaux nécessaires au fonctionnement de 3 bureaux de vote lors des élections municipales du 6 mars 1983. Les frais consécutifs à cette occupation s'élevaient à 2.155,20 F.

— Le Conseil a ensuite accordé une subvention exceptionnelle à l'équipe féminine de la section de volley-ball, championne de France pour la 3^e fois, pour participation aux frais d'un voyage que doit effectuer cette équipe en Égypte.

— Il a été ensuite décidé de créer un emploi de directeur titulaire du Conservatoire de Musique, de 2 postes de professeurs titulaires et de modifier les tarifs d'admission au conservatoire municipal (augmentation d'environ 8%).

— Le Conseil a ensuite approuvé une police d'assurance Responsabilité Civile de la commune à l'égard du Maire, des adjoints, des conseillers municipaux, à raison de tous accidents corporels subis dans l'exercice de leurs fonctions; la prime totale annuelle est de 2.893 F.

— Le Conseil a approuvé l'acquisition de la propriété Bruner dans le cadre de la Z.A.D. du centre Ville 8, avenue René-Samuel à Clamart, pour une surface de 873 m² et des constructions des bureaux. Le coût de cette propriété est de 2.750.000 F ainsi que l'indemnité d'éviction de Mme Peretti pour le Café-Hôtel du 35, rue du Troisy, pour une somme de 420.000 F. Ensuite, il a approuvé la rétrocession d'une parcelle de terrain de 250 m² qui avait été établie par une cession d'excédent de terrain pour opération de voirie.

Puis la vente faite par la commune à Mme Benoît pour une parcelle de 34 m², 14, rue des Petits-Pois pour la somme de 17.000 F et de M. Le Carvès pour une parcelle de 43 m², pour une somme de 21.500 F.

— Le Conseil a émis un avis favorable aux rapports moral et financier de la caisse des Ecoles Laïques pour l'année 1982.

— M. Busnel a exprimé le souhait que le Conseil Municipal puisse aborder la programmation des équipements du Haut-Clamart. M. le Maire précise que ce travail sera effectué à la rentrée d'octobre.

Il précise qu'un Conseil Municipal aura lieu le 6 septembre 1983 pour examiner les conclusions du Groupe de Travail chargé de la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Circulation



Par un arrêté récent,
M. le Maire vient
de promouvoir le règlement
communal de la circulation,
que la commission extra-
municipale avait étudié.

Pourquoi un nouveau
règlement?

Eh bien, non!

Pas vraiment un nouveau
règlement, mais la reprise
de l'Ordonnance Générale
de Police, du 1^{er} juin 1969,
devenue caduque.



RÈGLEMENT COMMUNAL DE LA CIRCULATION

ARRÊTÉ :



Stationnement
ou circulation
Un exemple parmi tant
d'autres dans les rues
de notre ville

Article 1^{er} :

I - Les dispositions du présent règlement sont applicables dans les voies ouvertes à la circulation publique de la Commune de Clamart, sauf celles mentionnées à l'article 32.

II - Ces dispositions obligent les personnes qui empruntent ces voies ou les utilisent.

III - Ces dispositions s'ajoutent à celles du Code de la Route et aux autres règlements nationaux ou départementaux.

Article 2 :

Nonobstant les règles en vigueur et la signalisation réglementaire, les fonctionnaires de police peuvent, en des circonstances exceptionnelles de caractère urgent, prendre les mesures provisoires en vue d'assurer l'ordre public, la sécurité des personnes, la facilité de la circulation.

TITRE PREMIER

LA CIRCULATION

Article 3 :

Tout conducteur doit réduire sa vitesse toutes les fois que la prudence l'exige, et notamment, dans les circonstances suivantes :

- quand la partie libre de la chaussée est très étroite;
- quand une partie de la chaussée est occupée par un chantier;
- à la rencontre de toute affluence de piétons;
- aux abords des établissements d'enseignement, quand les élèves entrent ou sortent, des marchés publics et autres équipements publics;
- en sortant d'une propriété, d'une chaussée privée de desserte, d'un ensemble immobilier, d'une contre-allée ne débouchant pas de plain-pied sur la chaussée principale, d'une zone de stationnement située en bordure de la voie publique ou en y entrant.

Article 4 :

Indépendamment des dispositions de l'article R28 du Code de la Route concernant la priorité

accordée aux véhicules de police, de gendarmerie et de lutte contre l'incendie, les conducteurs sont tenus de faciliter le libre passage :

- des véhicules de secours d'Électricité de France et de Gaz de France et du Service des Eaux;
- des ambulances en service d'urgence;
- des camions-bennes de ramassage des ordures ménagères;
- des engins de nettoyage mécanique.

Toutefois, les conducteurs des véhicules ci-dessus désignés doivent annoncer leur approche par l'utilisation des avertisseurs spéciaux sonores ou lumineux. L'emploi de l'avertisseur sonore doit être évité entre 22 heures et 7 heures.

Article 5 :

1° A l'intersection de chaussées sur lesquelles la circulation a lieu dans les deux sens, tout conducteur, pour effectuer un virage à gauche, doit, sauf indications contraires, contourner par la droite le point où se croisent les axes médians de ces chaussées.

2° A l'intersection de chaussées où la circulation a lieu sur l'une à sens unique et sur l'autre à double sens, un conducteur se déplaçant sur la première chaussée ne doit pas effectuer un virage à gauche avant d'avoir franchi l'axe médian de la chaussée à double sens.

3° A l'intersection de chaussées, quand le dispositif de signalisation fait apparaître à droite une flèche lumineuse, le conducteur d'un véhicule placé dans la file de droite peut s'engager sur la chaussée ouverte à sa droite : après avoir marqué un temps d'arrêt, laissé passer les piétons et cédé le passage aux véhicules venant de gauche.

La manœuvre de virage doit être faite à allure modérée.

4° A l'intersection de chaussées à sens unique, quand le dispositif de signalisation fait apparaître à gauche une flèche lumineuse, le conducteur d'un véhicule placé dans la file de gauche peut s'engager sur la chaussée ouverte à sa gauche après avoir marqué un temps d'arrêt, laissé passer les piétons et cédé le passage aux véhicules venant de droite.

La manœuvre de virage doit être faite à allure modérée.

Article 6 :

1° Il est interdit à tout conducteur de faire effectuer un demi-tour à son véhicule ailleurs qu'à une intersection de chaussées.

2° La première phase de manœuvre de demi-tour ne doit être faite qu'en marche avant.

Article 7 :

Les conducteurs des véhicules ci-dessous désignés ne sont pas tenus d'observer le sens unique :

1. Les engins de nettoyage mécanique, Ainsi que les véhicules se rendant sur le lieu d'un sinistre ou répondant à une demande d'intervention;
2. les véhicules de la brigade de sapeurs-pompiers,
3. les véhicules de police et de gendarmerie.

Quand ces véhicules se déplacent dans le sens interdit, leurs conducteurs doivent, autant que la prudence l'exige, faire usage des avertisseurs spéciaux sonores ou lumineux.

Il est interdit à tout conducteur de faire circuler son véhicule sur les trottoirs, terre-pleins et les voies réservées exclusivement aux piétons, sauf dans les cas prévus à l'art. 31 du présent arrêté.

Article 8 :

Pour accéder à l'intérieur d'un immeuble, le conducteur d'un véhicule ne doit utiliser que les passages spécialement aménagés à cet effet (bateaux pavés ou entrées charretières).

La sortie en marche arrière est interdite.

Article 9 :

Il est interdit à toute personne de laisser se répandre sur la chaussée, de l'eau, de la boue ou une matière quelconque par le fait de son véhicule.

Le cas échéant, les roues des véhicules devront être nettoyées avant d'emprunter les voies publiques.

Article 10 :

Il est interdit de jeter d'un véhicule des prospectus, imprimés, objets divers, dans quelque but que ce soit.

Article 11 :

1° Dans toute voie ouverte à la circulation publique, il est interdit :

- a) de faire réparer une partie quelconque d'un véhicule, sauf, en cas de force majeure;
- b) de procéder au lavage d'un véhicule;
- c) de s'accrocher, de se suspendre à une partie quelconque d'un véhicule, de se tenir sur une partie extérieure quelconque d'un véhicule en marche. Ces prescriptions ne sont pas applicables au personnel des camions-bennes de ramassage des ordures ménagères.

TITRE II

LE STATIONNEMENT

A - Principes

Article 12 :

Conformément au Code de la Route, il est interdit de laisser stationner un véhicule en un point quelconque de la voie publique ou de ses dépendances pendant plus de 7 jours consécutifs.

Cette disposition ne fait pas obstacle à l'application de celles qui limitent ou qui interdisent le stationnement dans certaines voies ou parties de voies.

Article 13 :

Sans préjudice des dispositions des art. R 36 et R 37 du Code de la Route, réprimant le stationnement abusif ou gênant, il est interdit à tout conducteur d'arrêter son véhicule, même pendant le temps nécessaire à la montée ou à la descente des passagers et au chargement ou au déchargement des marchandises

a) au croisement des voies non pourvues de signalisation lumineuse à moins de deux mètres de l'alignement des immeubles de la voie transversale,

b) sur toutes les zones aménagées pour les piétons,

c) sur tous les espaces plantés, y compris les parties engazonnées.

Il est interdit de faire stationner son véhicule, sauf pour le temps nécessaire à la montée et à la descente des passagers :

d) devant les casernes des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie,

e) devant les locaux de police,

f) devant les édifices culturels.

B - Régimes de stationnement

Article 14 :

1° Stationnement bilatéral :

— dans les voies à double sens de circulation, quand la chaussée est assez large pour contenir simultanément quatre véhicules de front, le stationnement a lieu de l'un et de l'autre côté de la chaussée.

— Dans les voies à sens unique, quand la chaussée est assez large pour contenir simultanément trois véhicules de front, le stationnement a lieu de l'un et de l'autre côté de la chaussée.

Ces dispositions sont applicables de plein droit, sauf prescriptions contraires réglementairement signalées.

2° Stationnement unilatéral :

— Dans les voies à double sens de circulation, quand la chaussée ne peut contenir simultanément que trois véhicules de front, le stationnement a lieu du côté désigné par l'alternance bimensuelle.

— Dans les voies à sens unique, quand la chaussée est assez large pour contenir simultanément deux véhicules de front, le stationnement a lieu du côté réglementaire, dans les conditions prévues par l'art. R 37 du Code de la Route.

Ces dispositions sont applicables de plein droit, sauf prescriptions contraires réglementairement signalées.

3° Stationnement interdit :

— Dans les voies à double sens de circulation, quand la chaussée ne peut contenir simultanément que deux véhicules de front, le stationnement est interdit.

— Dans les voies à sens unique, quand la chaussée ne peut contenir qu'un véhicule, le stationnement est interdit.

C - Modes de stationnement

Article 15 :

Quand le stationnement a lieu en bataille, le conducteur doit placer son véhicule les deux roues arrière contre le trottoir; quand le stationnement a lieu en épi, seule une des roues arrière doit toucher au trottoir.

En bataille ou en épi, le stationnement ne doit se faire que sur les emplacements munis de la signalisation réglementaire.

D - Parcs de stationnement

Article 16 :

A l'exception des parkings souterrains réglementés par arrêtés appropriés, les parcs de stationnement ne doivent pas être utilisés par :

- autocars,
- poids lourds,
- voitures à vendre,
- remorques ou semi-remorques isolées,

- remorques de camping,
- voitures et remorques des nomades et forains.

Sur les parcs de stationnement, les conducteurs ne doivent pas laisser leur véhicule plus de 7 jours consécutifs.

Il est interdit à toute personne de se livrer à une activité commerciale quelconque sur un parc de stationnement.

Pour la manœuvre des véhicules, les conducteurs doivent se conformer à la signalisation.

Article 17 :

Sur les parcs ou emplacements où aura été institué un système de stationnement payant, il est interdit de faire stationner un véhicule sans acquitter le montant de la redevance réglementaire.

Sur les mêmes parcs ou emplacements, lorsque le stationnement est à la fois payant et limité en durée, il est interdit de dépasser le temps réglementaire.

Les mêmes dispositions sont applicables dans les parcs de stationnement souterrains ou en élévation, construits sur ou sous le domaine de la Ville dont l'exploitation est concédée.

E - Stationnement sur les trottoirs et terre-pleins

Article 18 :

Sur certains trottoirs, terre-pleins spécialement aménagés et signalés, les conducteurs peuvent faire stationner leur véhicule aux conditions prévues ci-dessous :

1° Trottoirs comportant une piste spéciale de stationnement :

a) sur les pistes de stationnement aménagées dans les trottoirs, les conducteurs doivent faire circuler leur véhicule à une allure modérée afin de pouvoir, en toutes circonstances, céder le passage aux piétons.

b) la durée du stationnement des véhicules de livraison ne doit, en aucun cas, dépasser le temps nécessaire au chargement, au déchargement des marchandises.

2° Trottoirs, terre-pleins ne comportant pas de pistes spéciales de stationnement :

Sur ces trottoirs, terre-pleins et dans les zones comportant la signalisation d'indication appropriée, les conducteurs peuvent faire stationner les voitures particulières. Le stationnement des véhicules de livraison est interdit :

a) lorsque le stationnement se fait en bataille, les conducteurs doivent placer leur véhicule l'arrière du côté de la chaussée, sauf indication contraire donnée par la signalisation.

b) Les conducteurs doivent prendre toutes précautions pour ne pas dégrader les plantations et les ouvrages des services publics : appareils d'éclairage, édifices, potelets de signalisation, etc.

c) Il est interdit aux conducteurs de faire stationner un véhicule dans le prolongement des passages pour piétons ainsi que sur les ouvrages apparents des services publics : bouches d'incendie, bouches d'égouts, bouches d'aération, trappes de regard, grilles d'arbres, parties plantées ou engazonnées, etc.

d) Les conducteurs doivent faire circuler leur véhicule dans le sens où se fait la circulation, sur la partie de chaussée la plus voisine et à une allure modérée, afin de pouvoir, en toutes circonstances, céder le passage aux piétons.

3° Les règles de la durée du stationnement sur les trottoirs, terre-pleins, qu'ils comportent ou non une piste spéciale de stationnement, sont identiques aux règles de stationnement pratiqué sur la commune.

4° Enlèvement des véhicules : les véhicules qui stationnent sur les trottoirs, terre-pleins, parties plantées ou engazonnées, en infraction aux prescriptions réglementaires pourront, lorsqu'une contravention aura été dressée, être enlevés, aux frais et risques de leur propriétaire, soit par les services compétents, soit sous leur contrôle, après qu'aient été prises, le cas échéant, par ceux-ci, toutes mesures préalables appropriées au lieu et à la durée du stationnement irrégulier.

F - Stationnement fortuit

Article 19 :

Lorsqu'un véhicule s'est immobilisé en pleine chaussée, à la suite d'une panne ou que le chargement est tombé sur le sol, le conducteur doit, sauf empêchement absolu, débarrasser la chaussée de cet obstacle dans le plus bref délai. Le cas échéant, le conducteur doit prendre toutes mesures de sécurité nécessaires.

Les dispositions précédentes doivent également être observées lorsqu'il s'agit d'un véhicule impliqué dans un accident de voie publique ayant causé des dégâts corporels ou matériels.

TITRE III

DISPOSITIONS APPLICABLES A CERTAINES CATEGORIES DE VEHICULES ET D'USAGERS

A - Dispositions applicables à certains véhicules

Article 20 :

Les exercices d'instruction des véhicules destinés à l'enseignement de la conduite : marche arrière, demi-tour, manœuvres diverses, ne peuvent avoir lieu que dans certaines zones déterminées par le maire.

Un arrêté intervient à cet effet dans ces cas.

B - Dispositions applicables aux transports en commun

Article 21 :

Des voies de circulation délimitées dans les conditions prévues à l'art. 114 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, peuvent être réservées à la circulation des autobus.

Article 22 :

La circulation des autres véhicules y est interdite pendant les heures fixées par chaque arrêté de création.

En dehors des heures d'utilisation par les véhicules prioritaires, les stationnement y est interdit, sauf pour la montée ou la descente des passagers et le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 23 :

Sur ces voies, la circulation des véhicules de police, de gendarmerie, de secours contre l'incendie, des ambulances ainsi que des taxis et des cars de ligne pourvus d'un bandeau de direction et des camions-bennes de ramassage des ordures ménagères, est autorisée.

Il est interdit aux conducteurs de ces véhicules, une fois engagés dans ces voies, d'effectuer une manœuvre de dépassement dans les conditions normales de circulation et, sauf indications contraires, de virage à gauche aux intersections.

En outre, il est interdit aux conducteurs de taxis de prendre en charge ou de laisser descendre des voyageurs sur ces voies de circulation.

Article 24 :

Les conducteurs d'autobus doivent obligatoirement emprunter ces voies de circulation.

C - Dispositions applicables aux cycles et cyclomoteurs

Article 25 :

Les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs, vélomoteurs et motocyclettes ne peuvent emprunter les passages souterrains réservés aux piétons qu'en tenant leur machine à la main.

Même dans les conditions ci-dessus, sauf pour les cyclistes, l'accès des voies et zones piétonnières est interdit.

Article 26 :

Le stationnement des cycles, cyclomoteurs, vélomoteurs et motocyclettes sur les trottoirs, terre-pleins ne doit pas gêner les piétons.

D - Dispositions applicables aux piétons

Article 27 :

L'accostage des véhicules se trouvant sur une voie de circulation, même s'ils sont à l'arrêt, est interdit, que ce soit pour laver le pare-brise, distribuer des prospectus ou des tracts, etc.

E - Circulation des animaux

Tout chien doit être tenu en laisse. Il doit porter un tatouage, même s'ils sont à l'arrêt, est interdit, que ce soit pour laver le pare-brise, distribuer des prospectus ou des tracts, etc.

Tous les animaux errants sont capturés par les services de police afin d'être conduits à la fourrière.

TITRE IV

A - TRANSPORTS ET LIVRAISONS

Article 29 :

A l'exception des marchés publics et voies de grande circulation, quand le chargement et le déchargement des marchandises ne peuvent avoir lieu dans les cours, ils peuvent être effectués à l'extérieur aux conditions suivantes :

a) le stationnement doit se faire en file simple, sauf sur les points où le stationnement en bataille est permis;

b) de 7 h 30 à 21 heures, tous objets, marchandises, denrées, matières quelconques ou les récipients et emballages qui les contiennent ne doivent pas être entreposés sur le sol, mais portés directement de l'immeuble au véhicule ou inversement;

c) de 21 heures à 7 h 30, les marchandises, les récipients ou emballages déposés sur les trottoirs au droit des locaux commerciaux réceptionnaires ne doivent, en aucun cas, occuper plus d'un tiers de la largeur du trottoir, la partie réservée à la circulation des piétons ne devant pas être inférieure à 1,20 m.

Les réceptionnaires des livraisons sont responsables de l'étendue et de la durée de ces emprises.

d) Les opérations doivent être effectuées par un personnel compétent afin d'être rapides;

e) les opérations ne doivent pas être bruyantes.

Le tuyau dont on se sert pour le chargement ou le déchargement d'un produit doit être signalé en tout temps au moyen d'un panneau visible de jour comme de nuit.

TITRE V VOIES PIÉTONNES

Article 30 :

Sauf dérogation accordée par un arrêté municipal, dans chaque cas, aucune livraison n'est autorisée sur les voies piétonnes et les aires aménagées aux piétons.

Article 31 :

Conformément à l'article 25, sur les voies piétonnes et les aires aménagées réservées aux piétons, la circulation est interdite à tous les véhicules à moteur, y compris ceux à deux roues, même s'ils sont tenus à la main.

Toutefois, la circulation est autorisée pour :

- les engins de nettoyage,
- les cycles sans moteurs, tenus à la main,

- les bicyclettes, les patins à roulettes, etc. pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans,
- les véhicules des invalides.

TITRE VI DOMAINE FORESTIER

Article 32 :

Les voies et routes de la forêt font partie du domaine privé de l'État et possèdent leur réglementation propre, prescrite par des arrêtés préfectoraux.

À la date du présent arrêté, l'arrêté préfectoral en vigueur pour les voies et routes ci-dessus est celui du 6 novembre 1972.

Fait à Clamart, le
Le Maire de Clamart

Ets GALLET-DELAGE

SPÉCIALISTE DE L'ÉCLAIRAGE
ÉLECTRIQUE PUBLIC

17, rue du 14-Juillet
KREMLIN-BICÊTRE (94)
Tél. : 658-21-53

Signalisation lumineuse, réseaux électriques HT - BT,
postes de transformation - Entreprise agréée par l'E.D.F.

ÉCLAIRAGES DE STADES

AGENCE CENTRALE

MONTROUGE

Face mairie. 300 mètres Porte Orléans
38, Av. de la République 92120.

Tél. 735.70.87.
ACHAT VENTE
LOCATION GESTION
ESTIMATION

AGENT
IMMOBILIER
FNAIM

Spécialiste Banlieue Sud.

SCI 26-28, rue René-Coche, 92170 VANVES

Immeuble en pierre de taille massive — Reste à vendre
quelques appartements du STUDIO au 5 PIÈCES

PRÊT CONVENTIONNÉ

Bureau de vente sur place
tous les jours
de 14 h à 18 h 30
Sauf mercredi

Tél.
638-10-91

Commercialisation
RÉALISATION
SEPA C
37-39, r. du Rendez-vous, 75012 PARIS
Tél. 346-71-08

PHOTO - HI-FI

ÉLECTRONIC
CENTRE DESPREZ

TÉLÉ - VIDÉO

27, rue P.-V.-Couturier

CLAMART - 645-61-21

Vos photos TD en 24 heures - Promotion Vidéo
Brandt - JVC - Sharp - Bandes VHS - Agfa - Fuji - TDK
Les meilleures marques aux meilleurs prix

Photocopie
Photo d'identité



Réparations toutes marques

B.A.S.

Actions du Bureau pour le 3^e Age d'Aide Sociale

- Comme chaque année, un colis de friandises est distribué le 16 septembre aux personnes qui ont plus de 70 ans.
- Les habitués du foyer de la rue du Parc ont retrouvé un foyer remis à neuf pendant le mois d'août.
- Gymnastique du 3^e âge. Des cours «Jeunes Retraités» auront lieu aux foyers de la Fourche et de la Garenne. Inscriptions sur place.
- La sortie annuelle offerte aux personnes âgées a réuni 650 participants.
- Dans sa séance du 6 septembre, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un service de soins à domicile.

Premiers Jeux Nationaux de l'Age Libre

Pour y participer, il faut avoir plus de 50 ans et être en bonne forme physique.

Les disciplines :

- cyclotourisme : forêt de Rambouillet - 20 et 30 km,
- course d'orientation : forêt Porchefontaine - 30 balises,
- CREP de Chatenay-Malabry :
 - Gymnastique - présentation d'un mouvement d'ensemble
 - Natation - 100 m (2 catégories)
 - pétanque - en triplètes
 - tennis de table
 - tir (pistolet et carabine air comprimé) - cibles à 10 m
 - tir à l'arc - 36 flèches sur cibles à 30 m
- Salon de peinture et dessin - une œuvre sur sujet libre.

Si vous-même n'y participez pas, allez soutenir et encourager les participants au CREP de Chatenay-Malabry, 1, rue du docteur Le-Savoureux.

ENTRÉE GRATUITE

COIFFURE DAMES - ENFANTS

Nicole Brière

Journée continue du mardi au samedi
17, avenue Jean-Jaurès, CLAMART
(rue piétonne) 642-78-72

SHOPPING

A

CLAMART

dominique

Prêt-à-porter
Sports'wear

2 bonnes adresses

Boutique HOMME

5, rue Hébert - Clamart (gare)

Tél. 642-63-07

Boutique FEMME

155, avenue Victor-Hugo - Clamart

Tél. 642-19-03

Service Retouche gratuit

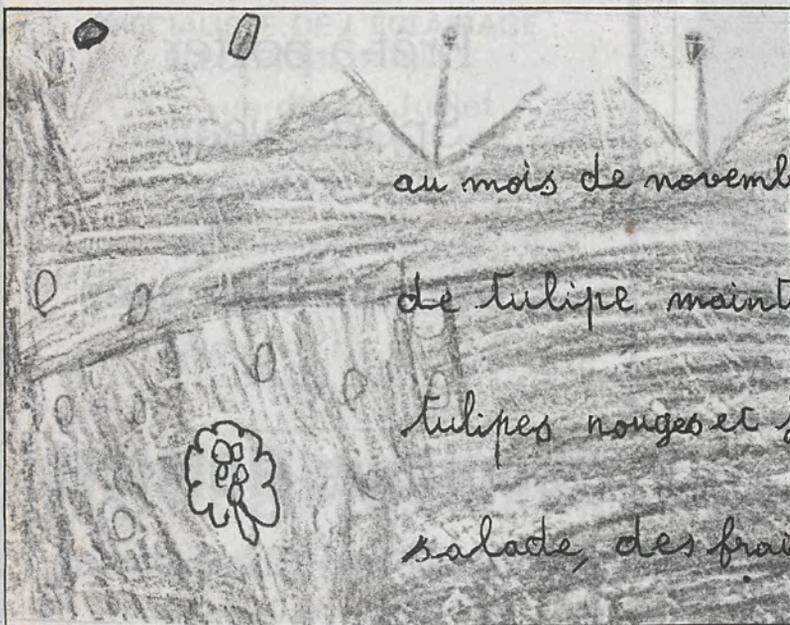
Ouvert du mardi au samedi
de 9 h à 20 h

Scolaire



notre jardin...

CLASSE DE PERFECTIONNEMENT ÉCOLE TRIVAUX



au mois de novembre on a planté des oignons
de tulipe maintenant en avril on a de jolis
tulipes rouges et jaunes, on a aussi planté de la
salade, des fraisières, des choux du thym
et de la sauge.

AU RENDEZ-VOUS DE **CHASSE**

CARREFOUR DU PETIT-CLAMART

1, avenue du Gal-Eisenhower
RÉSERVATION : 631-11-95

SALONS POUR NOCES ET BANQUETS
CADRE AGRÉABLE
SPÉCIALITÉS — TRÈS BONNE CAVE

PARKING

Fermé le mercredi

*Dans notre bulletin du mois de juin,
une page ayant été omise,
la rubrique "Scolaire" était bien peu
compréhensible;
la voici in extenso.*

Mme DAN vous informe de l'ouverture
de son magasin le **20 septembre**
17 bis, av. Jean-Jaurès à CLAMART

Marques : Liliane BURTY - Gérard PASQUIER -
MANOUKIAN - CHARÈSE - etc.

PIGIER

INSTITUTION
D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1, rue Édouard-Branly Tél. : 642-05-44
ISSY-LES-MOULINEAUX

STÉNOGRAPHIE - DACTYLOGRAPHIE
SPEEDWRITING - COMPTABILITÉ
Préparation accélérée C.A.P. - Cours du jour - Cours du soir
— Formation continue —



Consultez **L'AUTO-ÉCOLE DU PARC**

32, rue Gabriel-Péri - CLAMART
TÉL. 644-15-01 (près Gendarmerie)

UNE FORMATION RAPIDE ET EFFICACE



Cette activité jardinage a été lancée l'année dernière en primaire. En plein accord avec M. Frey, inspecteur de la circonscription, nous avons établi un crédit permettant de doter chaque école du matériel de base nécessaire à cette initiation. Suivant ses possibilités de terrain, chaque école s'est mise au travail, avec plus ou moins de réussite selon l'époque à laquelle les diverses plantations ont été entreprises. Cette deuxième année permettra de mieux voir l'accueil fait à cette activité. Nous espérons que bientôt les "Maisons Fleuries" auront de la concurrence et qu'un jury sera également appelé à faire le tour de nos jardins potagers et floraux.

Dictée, vocabulaire, calcul, lecture sont évidemment "greffés" pendant un temps sur cet éveil.

Voici quelques aperçus. Nous attendons d'autres œuvres.

H. IGNAZI

Notre jardin au printemps.

Hier, lundi 25 avril, deux jardiniers sont venus remettre le grillage avec des piquets: maintenant le grillage est solide et notre jardin sera bien protégé.

Le lilas est presque en fleur.

Les élèves de l'année dernière avaient planté de la menthe, elle mesure 3 cm.

Cette année, nous avons planté trois sapins: le plus grand a des bourgeons.

nous avons planté des pieds de persil et de cerfeuil, des oignons, des échalotes et des pommes de terre.

nous avons semé des carottes, des tournesols, des radis. Nos radis sont "en panne", nous allons les arroser.

la classe.

nous avons regardé les graines:

potiron: allongées, plates, blanches. les plus grosses.

radis: assez petites, toutes rondes, marron clair.

laitue: petites, allongées, noires.

cerfeuil: fines, allongées, noires.

carotte: toutes petites, allongées, noires.

tomate: toutes petites, rondes, beiges.

capucine: toutes rondes, ridées, assez grosses.

tournesol: assez grosses, allongées, noires.

Lecture: notre jardin au printemps.

mots: le jardinier.

la menthe

le persil.

du cerfeuil.

math: grille à compléter.



SÉLECTION DE VÉHICULES D'OCCASION
LES GRANDS GARAGES DE CLAMART

V.A.G

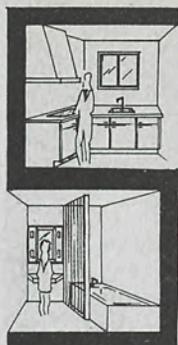
VENTE — ACHAT — REPRISE — CRÉDIT — GARANTIE

132-134, avenue Jean-Jaurès - CLAMART

Tél. 645-28-88

CUISINE
et
DÉCORATION
STICAS

57, avenue Jean-Jaurès
92140 CLAMART
Tél. 642-06-80



uisine

alle
de
bain

Société

Travaux tous corps d'état
Cuisine
Aménagement
Salle de bain
études et devis gratuits

J D M GESTION
SYNDIC-GÉRANCE

5, rue Pierre-Louvier - 92140 CLAMART
Tél. 638-81-81



AGENT RENAULT
Garage SANTI

Société Corse des Pétroles
VENTE - NEUF - OCCASION
RÉPARATION TOUTES MARQUES
16, avenue Henri-Barbusse, CLAMART - Tél. 642-86-86



AGENCE
TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES



Location
4 ter, avenue René-Samuel
92140 CLAMART - Tél. : 642-21-50
CRÉDIT UCB et BANQUE LA HÉNIN

M. DAVID-
MOUGEL

TERRASSEMENTS - DÉMOLITIONS
CONSOLIDATIONS - REPRISES EN SOUS-ŒUVRE
INFRASTRUCTURE - FONDATIONS

ENTREPRISE

André MOSER et Cie

6 bis, rue de la Ferme - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. 621.09.93 Dépôt : 5, voie d'Igny - CLAMART

IMPORTANT STOCK MOQUETTE
POSE GRATUITE
MARIETTE

9, pl. du Général-de-Gaulle - Fontenay-aux-Roses
Tél. 350-07-20
Parking facile - Face à la mairie

POSE PARQUET ET VITRIFICATION

Depuis 20 ans à Fontenay-aux-Roses

Michel DAMOUR - TAPISSIER

Literie - Sièges - Voilage - Doubles rideaux
Matelas - Sommiers
54, rue Rushmoor - 92190 MEUDON - Tél. 626-27-60
Anciennement rue des Vertugadins - Limite Clamart

entreprise générale
de maçonnerie
carrelage, etc.

auclair
et cie

49, avenue Henri-Barbusse
92140 CLAMART
Tél. : 644.04.24

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE LA ROUTE

45, rue Camille-Desmoulins
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. 554.92.65



- Travaux Publics et Particuliers,
- V.R.D.,
- Travaux Routiers,
- Enduits superficiels,
- Revêtements spéciaux.

AUTO 7
Tous accessoires et pièces détachées
autos-motos - Autoradios

Chromage - Peinture
Ventes motos d'occasion
5, place de l'Église, CLAMART - Tél. 644-98-61

PEIGNON

clôtures et treillages en bois
pieux et tuteurs

109 AVENUE VICTOR-HUGO
92 CLAMART TEL 642 00 42

• La rentrée scolaire

C'est le 1^{er} avril 1983 que M. le Maire a été informé par M. l'Inspecteur d'Académie des mesures de carte scolaire envisagées pour la commune de Clamart.

Ces mesures étaient ainsi exprimées :

- Création d'un Groupe d'Aide Psycho-Pédagogique (G.A.P.P.) à l'école mixte de la Mairie.
- Fermeture d'une classe élémentaire dans chacun des 5 groupes suivants : Garenne, Trivaux, Bretagne, Jardin-Parisien, Rochers.
- Fermeture d'une classe d'adaptation dans chacun des 3 groupes suivants : Plaine, Jardin-Parisien, Moulin-de-Pierres.

Le Conseil Municipal délibérant sur ces indications, concluait son débat le 17 mai 1983 par les positions suivantes :

— Satisfaction pour la création d'un nouveau G.A.P.P. à l'école de la Mairie.

— Acte pris de la fermeture des classes élémentaires à Garenne-Trivaux, Bretagne et des classes d'adaptation à Plaine-Jardin Parisien et Moulin de Pierre.

— Demande de révision de la proposition concernant la fermeture aux écoles Rochers et Jardin Parisien. Les effectifs ne semblant pas commander ces fermetures.

— Demande d'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école primaire Jules-Ferry. La moyenne des élèves en cours moyen étant trop importante.

Pour le secteur maternel, le Conseil Municipal demandait l'ouverture d'une

classe maternelle dans le Bas-Clamart — les inscriptions enregistrées dans les écoles maternelles laissant entrevoir l'impossibilité d'accueillir tous les enfants à la prochaine rentrée — et un poste de soutien à la Maternelle Plaine.

Par notification en date du 28 juin, M. l'Inspecteur d'Académie a adressé à M. le Maire les fiches de structure des écoles publiques de notre commune pour la prochaine rentrée.

Ces documents confirment la fermeture des 5 classes élémentaires des groupes Garenne, Trivaux, Bretagne, Jardin Parisien et Rochers, ainsi que la fermeture des classes d'adaptation des groupes Plaine, Jardin Parisien et Moulin de Pierre. Une notification complémentaire précise que le poste de la classe d'adaptation de l'école Mairie est réservé; la classe correspondante ne

serait maintenue que si les effectifs de rentrée le permettent.

Aucune indication ne témoigne qu'auraient été prises en considération les demandes du Conseil Municipal, à savoir :

— la réserve sur la fermeture de la classe élémentaire à l'école des Rochers et à l'école du Jardin-Parisien;

— la demande d'ouverture d'une classe élémentaire à l'école Jules-Ferry;

— la demande d'ouverture d'une classe maternelle au Bas-Clamart;

— la demande d'un poste supplémentaire d'enseignant à l'école maternelle Plaine.

Un nouveau courrier a été adressé à l'Inspection d'Académie en date du 11 juillet, pour demander de nouveau instamment l'ouverture d'une classe maternelle.

Seule certitude de la rentrée à l'heure où nous écrivons : un groupe d'Aide Psycho-Pédagogique, le quatrième créé sur Clamart, s'installe à l'école de la Mairie. La psychologue et les deux rééducateurs formant ce G.A.P.P. exerceront également leurs activités à la maternelle Gathelot et au groupe du Jardin Parisien, Primaire et Maternelle.

Changement de Direction à l'École Primaire de la Mairie : c'est M. CHIROL, précédemment à Rueil-Malmaison, qui remplace M. LE MEUR; ainsi qu'au Collège Alain-Fournier où M. COQUILLAUD remplace M. FREMIN.



Michel Lhuillier, PROFESSEUR TECHNIQUE...

Tous les travailleurs partent un jour à la retraite, mais un professeur, c'est différent.

Alors que tous les autres laissent une tâche matérielle, un professeur ne part jamais puisqu'il reste dans les souvenirs de générations d'hommes qui lui doivent souvent leur seule richesse : leur métier.

D'autant plus que Michel Lhuillier, chef des Travaux du Lycée d'Enseignement Professionnel, exerce à Clamart depuis trente-trois ans.

Ses qualités et sa compétence sont telles qu'il fut appelé à effectuer des missions répétées à Paris, bien sûr, mais à la Réunion, à Djeddah (Arabie Saoudite), etc.

En fait, M. Lhuillier ne nous quitte pas, car Clamartois, il reste parmi nous, parmi ses anciens élèves, parmi ses amis.

La Brèche du Bois

Gérant : R. LABLONDE

7, place Jules-Hunebelle - 92140 CLAMART

Tél. 644-04-51

RESTAURANT - NOCES - BANQUETS

Viviers eau de mer
et eau douce

Fermé dimanche et
lundi toute la journée

Salons pour
repas d'affaires

Société Chaudières fuel et gaz
Contrats d'entretien annuels

RÉPARATIONS

Spécialiste
d'économie
d'énergie
Pompe à chaleur

ENTRETIEN

D ÉPANNAGES

111, rue Lazare-Carnot, CLAMART, tél. 644-20-19

● Des enseignants partent à la retraite

Le 23 juin dernier, dans la Salle du Conseil, une très sympathique cérémonie réunissait, comme chaque année, la Municipalité et les enseignants de Maternelle ou de Primaire qui partaient à la retraite. Cette petite fête est toujours l'occasion de mieux connaître les personnes que l'on a pu côtoyer durant des années.

M. le Maire donne en effet un rapide aperçu de la carrière pédagogique de chacun : nous avons ainsi appris que :

— M. Le Meur est entré dans l'enseignement primaire après avoir dû interrompre des études de Droit et de Sciences Politiques. Il a enseigné dans la banlieue parisienne à Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt et Vanves, pour terminer directeur de l'école de la Mairie à Clamart en 1978.

— Mme Carel, originaire de la Seine-Maritime, a exercé pendant sept ans dans cette région, puis suivant son mari, Inspecteur des P.T.T., elle enseigne en banlieue parisienne, est nommée à Jules-Ferry en 1969 qu'elle quittera en 1981 pour la nouvelle école du Moulin-de-Pierres.

— Mme Cayron, née à Paris, enseigne peu de temps en maternelle puis se fixe à Clamart où elle a le mérite de préparer, pendant 28 ans, l'entrée en primaire de l'école de la Mairie.

— Toujours Clamartoise, Mme Chevassut a commencé sa carrière comme suppléante communale à la Maternelle du Jardin-Parisien, puis à l'école Jules-Ferry, au Pavé Blanc à l'école Bretagne et enfin à La Plaine.

— Sortie de l'école Normale d'Auteuil en 1950, Mme Coulon exerce dans plusieurs arrondissements de Paris, puis suivant la carrière de son mari, est amenée à voyager et enseigner sur plusieurs continents : Grèce, Ile Maurice, Mexique. Elle rentre en France en 1966 pour enseigner à Clamart au Pavé-Blanc, puis à Bretagne, qu'elle quitte donc en 1983, sans avoir exercé le poste de directrice auquel elle pouvait prétendre.

— Mme Gasc est née à Oran. De 1952 à 1961, date de son arrivée en France, elle transmet son savoir à une jeune population essentiellement musulmane. A partir de 1961, c'est Aubervilliers, Vanves, puis la Primaire

Jules-Ferry, où elle restera 11 ans, dont 2 ans à la nouvelle école du Moulin-de-Pierres.

— Après avoir enseigné au Maroc et en Indochine, Mme Grenon revient en France en 1957. Elle exercera dans le département de la Marne, puis de la Seine et sera nommée à l'école de la Mairie à Clamart, où elle restera 23 ans.

— Du Lot-et-Garonne, dont elle est originaire, Mme Lévi, après avoir suivi les cours de l'école Normale d'Alger, a exercé en Algérie jusqu'en 1963, date à laquelle elle rentre en France pour suivre son mari, nommé au Parquet de la Seine. Après un passage au Plessis-Robinson, elle est affectée au Pavé-Blanc à Clamart où elle exercera 18 ans.

— Fait assez rare, M. Éberlen a fait toute sa carrière sur Clamart et qui plus est, dans la même école. Après des études à Fontenay et Sceaux, une école Normale entrecoupée de combats dans l'armée de la Libération, il entre à l'école de La Plaine en 1946. En 1959, l'école devient Collège d'Enseignement Général, puis en 1968, Collège d'Enseignement Secondaire. Devenu P.E.G.C. de Lettres-Histoire-Géographie, M. Éberlen passe, de la rue de la Plaine à la rue de Vendée. Les Palmes Académiques ont justement récompensé sa compétence et ses années de dévouement au service des enfants du plateau de Clamart.

A tous nous souhaitons de goûter pleinement cette nouvelle liberté!

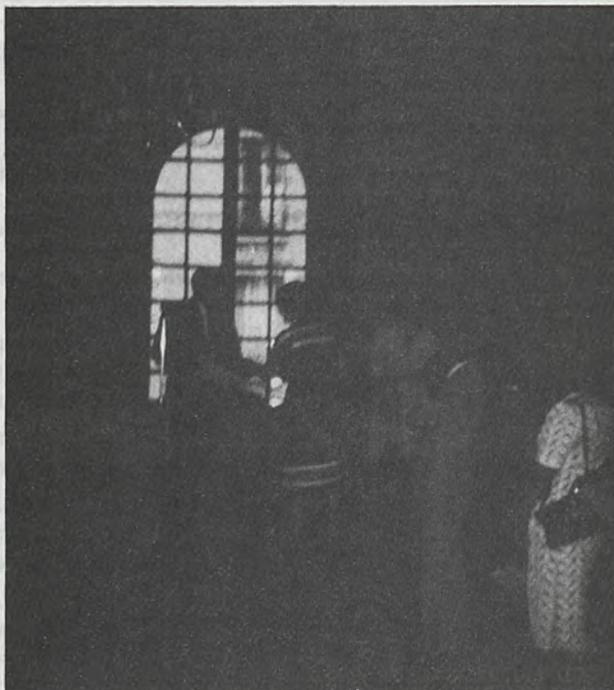
Les résultats du baccalauréat au Lycée Jacques-Monod

284 lycéennes et lycéens se présentaient au baccalauréat cette année.

186 ont été reçus, dont 8 avec la mention bien — 17 avec la mention assez bien.

A l'heure où nous publions cette statistique, 12 élèves n'ont pas encore fait connaître leur résultat.

L'on enregistre donc cette année sur le total des candidats présentés, des résultats favorables pour un peu plus de deux-tiers d'entre eux.



matériaux de construction

S.A.
DE MONTE
& Cie

31, route de la Garenne
92140 Petit-Clamart
630.05.71

GARENNE-CARRELAGES

Faïences - Sanitaires - Carrelages
Salle d'exposition

29, route de la Garenne - 92140 PETIT CLAMART
Tél. 632-86-52

● ACTION COMMUNE



Emploi

POUR L'EMPLOI

Demandeurs d'emploi de Clamart

Vous pouvez venir aux deux permanences hebdomadaires :

Daniel LÉON

Adjoint au Maire

Jeu. 14 h 30 - 16 h 30
Centre Administratif
Mairie Bureau 403

François FROHLICH

Conseiller Municipal

Vend. 9 h 30 - 11 h 30
Mairie Annexe
136, avenue de la Porte-de-Trivaux

Bureau de l'Emploi

Mairie de Clamart Bureau 403
Tél. 645-21-23 Poste 206

Clamartois

Si dans votre entreprise, vos relations vous savez qu'un poste est disponible, vous pouvez en faire part au

Bureau de l'Emploi

Jeunes de 16 à 25 ans

Sans emploi, sans formation

Permanence d'accueil et d'information pour les Jeunes

21, avenue Jean-Baptiste-Clément
92140 CLAMART
Tél. 645-55-20

On recherche Des assistantes maternelles

pour enfants de 3 mois à 2 ans
Conditions : Être âgées de 20 à 55 ans et habiter le Centre de Clamart

S'adresser à la P.M.I.
R.-d.-c. du Dispensaire
55, av. Jean-Jaurès
Tél. 644-93-97

Centre d'Information Féminin et Familial

s'adresse aux Clamartaises
3, rue du Troisy - Tél. 644-71-77

Formation Professionnelle Stages

Mardi, mercredi, jeudi
9 h - 12 h et 15 h - 18 h

Entrepreneurs - Industries - Commerçants - Artisans

Renseignez-vous sur les possibilités offertes par :

Les contrats Emploi-formation

Permanence
M. Paul QUÉRÉ
Conseiller Municipal

Les 1^{er} et 3^e jeudis de 11 h à 12 h
au Centre Administratif Bureau 403

Entrepreneurs - Industries - Commerçants et Artisans

Pensez aux Clamartois à la recherche d'un emploi :

Faites part de vos offres au Service de l'Emploi

qui vous mettra en rapport avec les demandeurs

APPEL AUX ARTISANS, COMMERCANTS, INDUSTRIELS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

● Un emploi pour un jeune

Avec la fin des vacances, de nombreux jeunes Clamartois ayant terminé leur scolarité, avec ou sans succès, vont affronter le marché du travail.

Les premiers, munis d'un diplôme, auront sans doute moins de difficultés à trouver leur premier emploi.

Mais les autres ?

Pas de diplôme, pas ou peu de formation spécialisée, une idée très vague sur un métier à choisir ! Que faire...

Dans le cadre du Plan d'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes, trois contrats leur sont offerts :

LE CONTRAT EMPLOI-FORMATION
LE CONTRAT EMPLOI-ADAPTATION
LE CONTRAT EMPLOI-ORIENTATION

Ils varient de 4 mois pour le dernier, à 1 an pour le deuxième, et 1 an ou 2 ans pour le premier, avec obligation de formation variant de 80 heures - 150 heures pour le deuxième - 200 à 500 heures - 500 heures à 1.200 heures - selon le type de contrat (en entreprise ou en école spécialisée), et une **aide financière pour l'employeur** au taux horaire de 46 F dans la plupart des cas pour les heures consacrées à la formation.

C'est un devoir civique, pour tout professionnel indépendant, de contribuer à la formation des jeunes.

Employeurs :

RÉSERVEZ-LEUR l'emploi que vous avez l'intention de créer.

N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONSULTER, en Mairie pour obtenir toutes informations complémentaires et vous faire assister dans les démarches administratives par un spécialiste de ces problèmes (Permanences au Centre Administratif, les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois, de 10 heures à 12 heures).

● Un jeune pour un emploi

Jeunes Clamartois qui désirez bénéficier de ces **contrats faits pour vous**, venez aux permanences tenues pour les demandeurs d'emploi ; vos demandes seront transmises aux employeurs potentiels.

Mais, dès que vous avez trouvé un emploi, prévenez-nous, et par courtoisie, répondez, même par « non », aux offres d'emplois qui vous sont proposées ; vous faciliterez notre tâche, et vous nous permettrez de mieux suivre les problèmes de l'emploi à Clamart.

Paul QUÉRÉ

Conseiller Municipal

Membre de la Commission de l'Emploi

Membre de la Commission Commerce, Artisanat,
Industrie et Professions Libérales

ADIA TRAVAIL
TEMPORAIRE **CLAMART**
2, avenue de Versailles - Téléph. 630-52-20
RECRUTE EN PERMANENCE TOUT PERSONNEL
BUREAU, INFORMATIQUE, INDUSTRIE,
BUREAUTIQUE - CENTRE DE FORMATION
(IBM - VISOTEX - RANK 860 et SMO)

COURS DU SOIR

REPRISE ET INSCRIPTION
POUR TOUS
LE LUNDI 3 OCTOBRE 1983

● Perfectionnement professionnel pour adultes

1. Cours techniques : Menuiserie, Dessin en Menuiserie et Technologie à l'école de la Plaine, 9, rue de Bretagne, sous la direction de M. Beurdeley, directeur de l'Établissement.

2. Rédaction Commerciale et Éducation Professionnelle : Comptabilité et Sténo-Dactylographie, au Lycée d'Enseignement Professionnel Albert-Camus, 3, rue de Bretagne, sous la direction de Mme Gérard, Proviseur de l'Établissement.

● Connaissances générales

Cours de Perfectionnement de français, Aide à la Préparation du Certificat d'Études, du Brevet des Collèges, de Mathématiques et d'Anglais, à l'École Mixte Les Rochers, 43, rue d'Estienne-d'Orves, sous la direction de M. Rives, directeur de l'Établissement.

● Cours de langues vivantes

Réservés aux adultes : Anglais - Allemand - Italien - Espagnol, à l'École Mixte Les Rochers, 43, rue d'Estienne-d'Orves, sous la direction de M. Rives, Directeur de l'Établissement.

● Étude du Français pour les étrangers

À l'École Mixte Les Rochers, 43, rue d'Estienne-d'Orves, au Centre Jean-Mermoz, 28, rue Gabriel-Péri.

Pour tous ces cours, droit d'inscription annuel :

- Pour les Clamartois : 60 F.
- Pour les non-Clamartois : 210 francs.
- Pour les demandeurs d'emploi et les personnes sans ressources : GRATUIT.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'école concernée.

● Arboriculture fruitière - Horticulture Culture potagère

S'adresser au secrétaire, M. Coincot, 129, avenue Jean-Jaurès.

Remise de diplômes au cours du soir



Le 27 juin, les élèves des cours municipaux du soir étaient réunis à la Mairie de Clamart, à l'occasion de la cérémonie de la remise des diplômes

M. le Maire de Clamart, dans son allocution, a félicité les élèves pour le travail accompli; en effet, de nombreux élèves ont obtenu le C.A.P. ou le B.E.P., et pour la persévérance dans l'effort qu'ils ont manifesté en suivant toute l'année des cours du soir après leur journée de travail.

Puis Daniel Léon, Maire Adjoint chargé de l'Emploi et de la Formation, et François Frohlich, Conseiller Municipal, aidés de Mme Gérard, Proviseur du L.E.P. Camus; de Mme Norel, responsable à l'U.P.C. des cours d'alphabétisation; de MM. Beurdeley et Rives, directeurs d'école, ont remis à chaque élève son diplôme.

La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur qui a réuni dans une ambiance sympathique, élus municipaux, professeurs et élèves.



Agence Citroën

« LE PARIS »

ACHAT - VENTE
NEUF - OCCASION
RÉPARATIONS
ESSAI
CRÉDIT

7, rue de Vanves
92140 CLAMART
Tél. : 642.67.49

Assistance aux Expertises-Arbitrage et Médiations
Conseils techniques en Bâtiment
Plans, Évaluations et Vérifications de Mètre

**CABINET D'ASSISTANCE EN BATIMENT
CERBERUS EXPERTISES - 630-06-35**

465, avenue du Gal-de-Gaulle - 92140 CLAMART

Location de bennes
et matériel T.P.

LOQUE

Tél. 631-03-69 - 645-96-13



SOLÉCO

DIRECTION
RÉGIONALE PARIS

8, rue du Docteur-Roux
92700 COLOMBES
Tél. : 781-39-46

EXPLOITATION DE CHAUFFAGE
CONDITIONNEMENT D'AIR
CLIMATISATION
ÉPURATION DES EAUX RÉSIDUAIRES
ET INDUSTRIELLES

Financement d'installation
Études techniques

NE LISEZ PLUS! dans votre coin...

Partagez avec d'autres lecteurs votre **plaisir de lire**

Les groupes LIRE ENSEMBLE vous offrent :

- un temps de rencontre : une heure et demie chaque mois en après-midi ou en soirée,
- dans un lieu calme et agréable, puisque les bibliothèques de Clamart nous accueillent,
- quelques activités d'actualité : soirée théâtrale, contact avec des écrivains...

Chaque groupe choisit ses lectures, par exemple :

- un **livre** : cette année « Les Fous de Bassan » d'Anne Hébert; « Comme l'eau qui coule » de Marguerite Yourcenar, etc.
- ou un **auteur** : cette année : Jorge Amado, Robert Merle, Henri Bosco, etc.
et Suzanne Prou qui est venue en personne à la bibliothèque nous parler de son expérience de femme et d'écrivain;
- ou un **genre littéraire** : cette année, le roman historique « L'Allée du Roi », le roman de Sophie Trébuchet; « la Nuit du Sérail... », et la Science Fiction;
- ou un **thème à lecture multiple** : cette année, l'Ile, la Chine.

Programme ouvert aux désirs et aux initiatives des uns et des autres.

Actuellement, quatre groupes fonctionnent **une fois par mois** :

- un lundi de 14 h 30 à 16 heures à la bibliothèque - Mairie,
- un lundi de 17 heures à 18 h 30 à la bibliothèque - Mairie,
- un vendredi de 14 h 30 à 16 heures à la bibliothèque de la Fourche,
- un vendredi de 20 h 15 à 22 heures à la bibliothèque de La Garenne.

Consultez notre affiche-programme dans les bibliothèques et les lieux publics.

Osez venir nous rejoindre! Même si ce n'est que pour une réunion qui vous intéresse...

Vous serez toujours les bienvenus!

Marie-Louise MADRE,
Responsable du Groupe

PROGRAMME DE SEPTEMBRE :

- Partage des lectures de vacances
- Projets de lectures pour le dernier trimestre 83

A la mairie

- lundi 19 septembre : 14 h 30 à 16 heures
- lundi 19 septembre : 17 heures à 18 h 30

A la Fourche

- vendredi 23 septembre : 14 h 30 à 16 heures

A la Garenne

- vendredi 23 septembre : 20 h 15 à 22 heures.



PERSPECTIVES

Reportages - Mariages
Portraits - Identités
Travaux amateurs
Photocopies

5, av. René-Samuel - CLAMART - Tél. 644-79-27

Pour vos reportages
industriels
France et Outre-Mer

VIDÉO CLUB

CLIN D'ŒIL

16 bis, rue Lazare-Carnot - 92140 CLAMART

Tél. 642-24-22

ENCADREMENTS

OBJETS ARTISANAUX - GALERIE D'ART

SUIVEZ LE BIBLIOBUS...

Mardi de 9 heures à 12 heures
Marché du Pavé-Blanc

Mardi de 16 h 30 à 19 heures
Centre Commercial de la Plaine

Mercredi, de 10 heures à 12 heures
76, avenue Schneider

Et bientôt

Rue de Chatillon
(au niveau du Centre Commercial)
et
Rue des Monts (face à l'Hôpital Percy)



BEAUX-ARTS

Une mosaïque murale à Clamart

Jean-Marc PASTRE

Adjoint délégué à l'Environnement
Cadre de Vie - Espaces Verts



Lorsque la commune de Clamart envisagea de construire le Centre Socio-Culturel de la Fourche, au 216 de l'avenue Jean-Jaurès, le Conseil Municipal avait souhaité accompagner cet équipement d'une création artistique. Afin qu'un maximum de Clamartois puissent la découvrir, cette œuvre a été créée à l'extérieur.

La construction du bâtiment en retrait laissant apparaître un mur pignon de plus de 20 m de haut, la commune a choisi, parmi les projets d'artistes locaux qu'elle reçut après avoir lancé un concours, une mosaïque artistique présentée par deux artistes Clamartois : Laurence Delu et Lars Nielsen.

Cette mosaïque a pour thème les **phases solaires**, bien faite par ses couleurs pour éclairer ce grand pignon exposé au Nord qui, sans cette œuvre, serait resté sombre et triste. Les motifs, préparés et dessinés en atelier par les artistes, constituent une forme oblongue et serpentine qui s'adapte bien à cet espace étroit et haut. Y figurent des nuages qui passent, de petites étoiles et, surtout, des croissants de lune de couleur or, dont le mouvement, par plusieurs élancées, conduit à un soleil rouge qui domine l'ensemble.

Perchés sur un échafaudage de 21 m de hauteur, Laurence Delu et Lars Nielsen posèrent pièce par pièce, sur un mortier, les tessères, technique ancienne dite byzantine qui, de par la pose directe, permet d'orienter chaque pièce pour tirer le meilleur parti possible de la lumière et créer un effet de relief.

Les matériaux, dalles de verre translucides turquoise et vertes, émaux en pâte de verre opaques d'un rouge très soutenu et marbres où dominent le rose aurore, le blanc de Carrare et le rouge de Vérone, sont d'abord taillés par les artistes à l'aide d'un tranchet d'enclume et d'une marteline. Ce sont des matériaux de fabrication française artisanale fournis par la maison Albertini dans le Val-d'Oise, le seul producteur de matériaux de verre pour mosaïques.

Faite pour être vue de la rue, de loin comme de près, cette belle mosaïque éclaire par ses teintes chaudes ce coin de l'avenue Jean-Jaurès et complète très heureusement le style hardi et très agréable du Centre Socio-Culturel.

Allez la voir et, si le cœur vous en dit, passez voir aussi la jolie fontaine de la Gendarmerie, au confluent de la rue Gabriel-Péri et de l'avenue Victor-Hugo, œuvre toute aussi plaisante, toute de fraîcheur et de gaieté, et réalisée par les mêmes artistes clamartois.

Centre d'Arts Plastiques Albert CHANOT

33, rue Brissard
92140 CLAMART Tél. 736-05-89

Depuis 3 ans au Centre d'Arts Plastiques Albert Chanut, la Société des Beaux-Arts de Clamart propose aux Clamartois de nombreuses animations dans le domaine des Arts Plastiques.

● Des cours :

- de modelage, le lundi de 18 heures à 20 h 30,
- de composition, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30,
- de dessin, le jeudi de 18 heures à 20 h 30,
- de peinture à l'huile, le samedi de 9 h 30 à 12 heures,
- d'aquarelle, le samedi de 14h30 à 17 heures.

Selon la demande, il est possible d'envisager un nouveau cours le jeudi de 14 heures à 16 h 30.

● Des expositions dans le cadre de la galerie :

- Peinture-Sculpture
- Présentation du patrimoine artistique clamartois

— Découverte de l'art contemporain

— Promotion de l'œuvre et de la vie d'Albert Chanut

C'est ainsi que cette année ont été exposées les œuvres :

- à l'occasion du premier festival des collections d'Art Moderne du Centre Administratif en octobre,
- de Guy Lebaigue, Alain Roll en novembre,
- de Louis Courtin en décembre,
- de Marc Ferroud en janvier,
- d'Albert Chanut, inspirées par son épouse Lucie en février,
- d'Annick Malsoute-Gauer et Frédérick Suber sur le thème du végétal, avec une magnifique décoration florale présentée par les

élèves d'Horticulture de Meudon en mars,

- de René Lande en avril
- de Lionel Guibout en juin.

Les Clamartois ont pu venir visiter ces expositions plus nombreux encore que les années précédentes. Elles restent ouvertes les week-ends et jours fériés afin de permettre à ceux qui ne peuvent s'y rendre la semaine, d'en profiter.

Nous commencerons la saison 83-84 comme chaque année, par l'exposition des travaux des participants aux cours. Les Clamartois pourront ainsi apprécier leurs œuvres ou seront peut-être incités à venir perfectionner avec eux leur violon d'Ingres.

Nous profitons de la circonstance pour féliciter Mlle Brigitte Perdreau, élève des cours de dessin de M. Babinet, brillamment reçue en classe préparatoire à l'ENSET (Professorat de dessin).

Rappelons également que vous pouvez obtenir auprès de Mme Boynotte, Présidente de la Société des Beaux-Arts de Clamart, 34, rue E.-Glav, 92160 Antony, tous les renseignements et règlement du Salon Annuel d'Automne qui a lieu en octobre au Centre Culturel Jean-Arp.

MUSIQUE Conservatoire Municipal de Musique



Pour le 25^e anniversaire du Conservatoire Municipal de Musique de Clamart, les professeurs ont offert aux Clamartois une merveilleuse soirée.

25^e anniversaire

Il y avait foule ce vendredi 17 juin au Centre Culturel Jean-Arp, des élèves et leurs parents, des amis, des amateurs de musique.

M. Vayssière, son directeur, a retracé, en quelques mots, son histoire.

"Le Conservatoire a été créé en octobre 1956, sous la direction de M. Lalo. 50 élèves, la 1^{re} année, 690 en octobre 1982... Quel chemin parcouru. Devant ce succès, la Municipalité prend en charge le Conservatoire.

Quel meilleur moyen que d'illustrer en musique cette longue vie du Conservatoire."

Pendant 2 h 30 de concert, un public convaincu et attentif a apprécié le choix et la qualité des œuvres et, surtout, la virtuosité des interprètes.

Merci aux professeurs de nous avoir consacré cette soirée sans parler des heures de répétition afin de nous donner une démonstration magistrale de leur talent.

Il est excellent et très formateur pour les élèves d'entendre

leur professeur dans le plein exercice de leur métier et de permettre aux parents qui confient leurs enfants au Conservatoire, de découvrir la valeur de l'enseignement qui y est dispensé.

Chacun a ressenti ce concert comme un événement.

Les heures se sont égrenées trop courtes, et le public conquis n'a formulé qu'un seul vœu : le renouvellement de cette expérience.

C.-A. CHAPPEY



Didier Locwood,
sacré meilleur violoniste
de jazz-rock au monde en 1983

Fidélité du public en 82-83

65.750 spectateurs auront été accueillis au Centre Jean-Arp au cours de cette 6^e saison. A titre de comparaison, ce sont 5.000 spectateurs de plus qu'au cours de la saison 81-82, et 4.900 spectateurs de moins qu'au cours de la saison 82-83.

Mais, comparons ce qui est comparable, car à un chiffre d'entrées correspond un nombre de manifestations. Or, en 81-82, 146 spectacles ont été proposés, contre 137 cette dernière saison, soit neuf de moins très exactement que la saison précédente, ce qui signifie qu'avec une moyenne de 500 spectateurs par représentation, nous obtenons la différence entre les deux résultats de ces deux dernières saisons.

Nous pouvons donc constater une réelle fidélité du public de Jean-Arp, fidélité d'autant plus significative que la crise économique n'a pas épargné le secteur artistique.

De nombreuses structures culturelles traversent actuellement bon nombre de difficultés, parmi lesquelles une certaine désaffection du public.

Nous parlions plus haut d'une légère diminution des spectacles offerts cette saison. Il convient d'en préciser la raison. Elle est tout simplement et intrinsèquement liée à l'augmentation du coût des spectacles. Il faut savoir qu'il est difficile pour une structure comme Jean-Arp, d'accueillir des spectacles "intimistes" dont les conditions financières seraient plus abordables, compte tenu de la capacité de la scène et de la salle. Car alors, le rapport entre l'œuvre ou l'artiste et le public n'est pas adapté à ce grand lieu.

Une autre solution consisterait à faire appel plus souvent à des artistes ou des compagnies de grande qualité, mais peu connus encore. Mais là, le public peu curieux ne se déplace pas ou peu. Nous en avons fait l'expérience en particulier au mois de décembre dernier.

Alors, sans pour autant refuser catégoriquement de programmer des talents à confirmer, il convient de maintenir le cap d'une programmation de grands spectacles, charpente principale d'une structure comme Jean-Arp.

Afin d'y parvenir, il sera nécessaire de procéder à un réajustement modéré des tarifs d'entrées. Il en va non seulement de la survie, mais plus encore de l'essor du Théâtre.

La nouvelle saison qui s'annonce — ce sera la 7^e — proposera dès octobre, une "Grande Affiche", un véritable festival sur 8 mois : théâtre, danse, musique, variétés et cinéma, en un mot, un des plus longs festivals qui soit pour la saison 83-84.

Et dans le mot festival, il y a déjà le mot fête.

C'est tout un programme.

CARTE AMI-E du C.C.J.A

AVANTAGES DE LA CARTE

- Réductions de 30 à 50% sur les entrées
- informations envoyées à domicile
- réservation prioritaire de 14 jours au lieu de 7

Carte valable d'octobre à juin

INFORMATIONS PRATIQUES

IL EXISTE UNE RAMPE LATÉRALE conçue spécialement pour éviter aux personnes handicapées ou se déplaçant avec difficulté de prendre l'escalier de façade; son accès se trouve au 39, de l'avenue Jean-Jaurès.

UN PARKING GRATUIT fonctionne au moment des spectacles.

RÉSERVATIONS

Bureau ouvert

- Mardi
- Jeudi
- Vendredi de 13 h 30 à 18 h 30
- Samedi
- Mercredi de 13 h 30 à 19 h 30

QUI JOINDRE AU C.C.J.A.?

- Directrice : Cécile MONTECHIESI
- Adjointe de Direction : Dominique VIZIA
- Responsable de l'Information : Patrick BOIVERT



CENTRE CULTUREL JEAN ARP

22, rue
P.-V. Couturier



645.11.87

Direction :
CÉCILE MONTECHIESI

7^e SAISON 83-84 : « LA GRANDE AFFICHE »

8 mois de festival et plus de 140 manifestations :
théâtre, danse, variétés, concerts, cinéma, conférences

OCTOBRE



- Lundi 3, THÉÂTRE, 20 h 30
"CHÉRI" de Colette
avec Michèle MORGAN
Mise en scène Jean-Laurent COCHET

- Vendredi 7, CONNAISSANCE DU MONDE, 14 h 30 et 20 h 30
"PARADIS ET MYSTÈRES DE L'ASIE"
Conférence et film de Claude JANNEL

- Mardi 11, VARIÉTÉS, 20 h 30
William SELLER

- Vendredi 14, CINÉMA, 20 h 30
"E.T. l'Extra-Terrestre"

- Samedi 15, CINÉMA, 15 h
"E.T. l'Extra-Terrestre"

- Mardi 18, DANSE, 20 h 30
LES BALLETS JAZZ DE MONTRÉAL

- Vendredi 21, CINÉMA, 20 h 30
"LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE"

- Mardi 25, CONCERT, 20 h 30
ORCHESTRE DE CHAMBRE BERNARD THOMAS
ŒUVRES DE HAËNDEL ET BACH
en l'église Saint-Pierre - Saint-Paul

- Vendredi 28, CINÉMA, 15 h et 20 h 30
● Samedi 29, CINÉMA, 15 h
"TOOTSIE" en V.O.
Film de Sydney POLLACK avec Dustin HOFFMAN

CALENDRIER NOVEMBRE

- Vendredi 4, JAZZ-ROCK, 20 h 30
Didier WOOD
Sacré meilleur violoniste de Jazz au monde en 1983

- Mardi 8, COMÉDIE MUSICALE, 20 h 30
"BLACK PANTHORS"
La naissance du Christ vue
par la Compagnie des Noirs Américains, Richard ALLEN

- Mardi 15, THÉÂTRE, 20 h 30
"LE NOMBRE 7"
Jean ANOUILH
avec Bernard BLIER

- Lundi 21, CONCERT, 20 h 30
LES CHŒURS DE MOSCOU
25 solistes sous la direction de Vladimir MIWINE

- Vendredi 25, CONNAISSANCE DU MONDE, 14 h 30 et 20 h 30
"LE TOUR DU MONDE EN 180 JOURS"
Récit et film de Guy THOMAS

- Mardi 23, THÉÂTRE, 20 h 30
"LE NEVEU DE RAMEAU" de DIDEROT
avec Michèle MORGAN



N'attendez pas, faites des économies,
profitez des avantages de la Carte Ami-e !
A partir du mardi 1^{er} septembre, à 13 h 30

DÉCEMBRE



- Vendredi 2, DANSE, 20 h 30 **SPECTACLE ANNULÉ**
"LE BALLET NATIONAL DE COLOMBIE"

- Dimanche 4, CINÉMA, 15 h :
"LA TRAVIATA"
Film de F. ZEFFIRELLI, d'après l'œuvre de Verdi

- Mardi 6, VARIÉTÉS, 20 h 30 :
"CATHERINE LARA"

- Vendredi 9, JAZZ, 20 h 30 :
"MARC LAFERRIÈRE"
Dixieland Jazz Band

- Mardi 13, THÉÂTRE, 20 h 30 :
"L'AVANTAGE D'ÊTRE CONSTANT"
d'Oscar WILDE, avec Françoise CHRISTOPHE

- Vendredi 16, CINÉMA, 20 h 30 :
"PINOCCHIO" de Walt DISNEY

- Dimanche 18, DANSE, 15 h :
"GALA DES ÉTOILES ET DES SOLISTES,
DANSEURS DE L'OPÉRA DE PARIS"
avec Patrick DUPOND, danseur étoile

- Mardi 20, CONNAISSANCE DU MONDE, 14 h 30 et 20 h 30 :
"L'INDE DES MERVEILLES ET MYSTÈRES"
Récit et film de Vitold de GOLISH

- Vendredi 23, CINÉMA, 20 h 30 :
"DARK CRYSTAL"



Du côté des scolaires au 1^{er} trimestre : ANIMATIONS ET SPECTACLES

Animation autour d'un thème
**"LA VIE QUOTIDIENNE A CLAMART,
A TRAVERS L'HISTOIRE"**
animations effectuées dans les écoles primaires
en collaboration avec le Théâtre LUNI
2^e année : phase de réalisation.
Projet d'un spectacle collectif.

"L'ENFANT AUX YEUX MAGIQUES"
Comédie Musicale avec Julie, Bastien et Martin
Spectacle destiné aux sections Maternelles
et petites classes primaires

"ICARE OU LA PAGE BLANCHE"
d'après la légende d'ICARE
Spectacle de théâtre de Marionnettes
Compagnie Paul et Mathilde DOUGNAC
Spectacle destiné aux grandes classes primaires
et 6^e des Collèges

"L'AVARE"
Comédie en 5 actes de MOLIÈRE
Mise en scène René DUPUY.
Compagnie Connaissance des Classiques
Spectacle destiné aux classes du 1^{er} cycle
des Établissements Secondaires

Concert éducatif
"JACQUES PRÉVERT ET SES MUSICIENS"
Ballade en chansons et poèmes
en compagnie de Jacques PRÉVERT, poète de notre temps
Destiné aux classes de CMI et CM2, 6^e et 5^e
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Journée "Tiers-Monde de l'Éducation Nationale"
Projection film
"LA DERNIÈRE TOMBE A DIMBAZA"
— Le problème de l'apartheid Afrique du Sud —
Film destiné aux élèves de 5^e et 4^e
des Établissements Secondaires

Concert éducatif
"MUSIQUE ET HISTOIRE DE FRANCE"
par l'Orchestre d'Harmonie de la Police Nationale
(120 exécutants)
Destiné aux classes de CMI et CM2 - 6^e et 5^e des Collèges.
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE

Rencontres autour du Cinéma
"LE VOLEUR DE BICYCLETTE"
Film de Vittorio de Sica
Destiné aux élèves de 6^e, 5^e et 4^e

Les mercredis couleur

OCTOBRE

- Mercredi 12, CINÉMA, 14 h et 16 h 30
"E.T. l'extra-terrestre"
- Mercredi 19, CINÉMA, 14 h 30
"LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE"
Grand Prix du Festival de l'Humour
- Mercredi 26, CINÉMA, 14 h 30
"LES AVENTURES DE PANDA"
Dessin animé japonais

NOVEMBRE

- Mercredi 2, CINÉMA, 14 h 30
"L'AFRICAIN"
Grand film d'aventures
- Mercredi 9, CINÉMA, 14 h 30
"BRISBY ET LE SECRET DE NIMH"
Dessin animé américain
- Mercredi 16, CINÉMA, 14 h 30
"MOUSAKI"
"DEUX GARÇONS ET DES MOINEAUX"
Film Japonais
Grand Prix International du Film d'enfants en 1979

- Mercredi 23, CINÉMA, 14 h 30
"LA PETITE BANDE"
Film d'aventures de Michel Deville

- Mercredi 30, CINÉMA, 14 h 30
"LE CHOC DES TITANS"
Grand film de science-fiction

DÉCEMBRE

- Mercredi 7, CINÉMA, 14 h 30
"LES MALHEURS DE SOPHIE"
L'univers de la Comtesse de Ségur
vue par J.-C. Brialy
- Mercredi 14, CINÉMA, 14 h 30 et 16 h
"PINOCCHIO"
Dessin animé de Walt Disney
- Mercredi 21, CINÉMA, 14 h 30
"DARK CRYSTAL"
Film d'aventures fantastiques



Nouveau directeur au Conservatoire Municipal

Le jeudi 23 juin était réuni, autour de M. le Maire, le Jury de concours constitué pour assurer le recrutement d'un nouveau directeur pour le Conservatoire Municipal de Musique.

Ce Jury comprenait : M. Roy, Inspecteur Principal à la Direction de la Musique et de la Danse; M. Gévaudan, Inspecteur Départemental des Conservatoires de Musique; M. Vigneau, Directeur du Conservatoire de Musique de Bourg-la-Reine-Sceaux; M. Naulais, Directeur du Conservatoire de Musique d'Antony; Mme Chappey, Adjoint au Maire, chargée des Affaires Culturelles; Mme Mortier et M. Godfroy, Conseillers Municipaux, délégués au Conseil d'Administration du Conservatoire de Clamart.

Le Jury ayant déterminé les modalités de l'entretien qu'il allait avoir avec les candidats : examen des titres - expérience pédagogique - expérience de direction d'ensemble - expérience de gestion administrative, a reçu successivement les huit personnes qui avaient demandé à passer ce concours.

Le jury après délibération, a procédé

à un classement des candidats et a communiqué ses décisions à M. le Maire.

Le Maire, qui a mission de nommer les fonctionnaires communaux, a suivi le choix du Jury en recrutant le premier candidat de la liste.

Ainsi, à partir du 1^{er} septembre 1983, le Conservatoire Municipal de Musique sera dirigé par **M. Serge Lecussant**. Notre nouveau directeur est âgé de 33 ans, il est marié et père de deux enfants.

Entré au Conservatoire Supérieur de Musique de Paris en octobre 1965, M. Lecussant a obtenu :

- la première médaille de Solfège Spécialisé,
- un premier prix d'Harmonie,
- un premier prix de Contrepoint,
- un premier prix de Fugue.

M. Lecussant a enseigné au Conservatoire Municipal du XX^e arrondissement

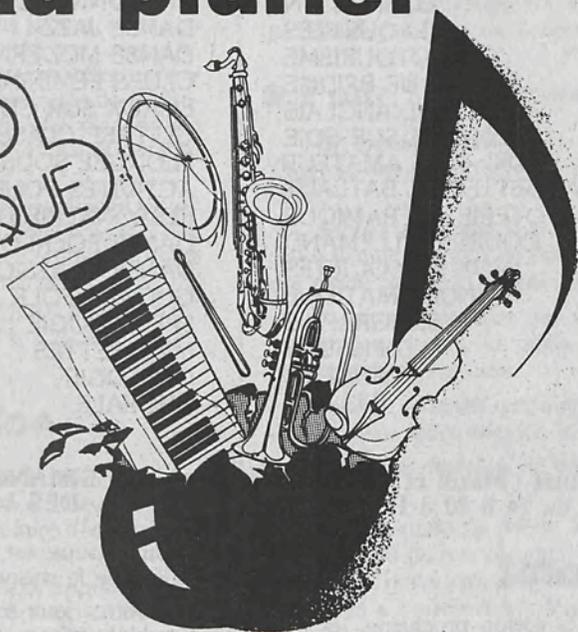
de Paris, puis au Conservatoire Municipal de Chennevières-sur-Marne. Il a également, en liaison avec l'Éducation Nationale, une expérience d'initiation à la musique aux enfants d'école primaire par le chant choral à Saint-Mandé. Enfin, il a enseigné au Conservatoire Municipal de Neuilly-sur-Marne.

Par ses titres et son expérience, notre nouveau Directeur, qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre, donnera certainement un essor nouveau à notre Conservatoire.

M. le Maire a remercié, publiquement, devant les élèves et leurs parents, M. Vaissière pour le service qu'il avait accompli au Conservatoire Municipal de Clamart pendant près de 30 ans, en enseignant d'abord la guitare, puis en dirigeant depuis 10 ans le Conservatoire et pour son départ à la retraite, il lui a remis la Médaille de Bronze de la Ville.

L'instrument au pluriel

JP
MUSIQUE



**CRÉDIT
SPÉCIAL
CONSERVATOIRE**

**PIANOS
GUITARES
VENTS
PERCUSSIONS
ORGUES, etc.**

*librairie musicale
disques
cassettes*

71 et 172, av. Jean-Jaurès
CLAMART — Tél. 736-50-55

ÉCOLE D'ORGUE
Ouverture les 16 et 17 septembre

1983 : Palmarès du Conservatoire

FLUTE

LALET Thierry
SENGEISSEN Chantal
ÉPARDEAU Dominique

1^{re} mention
1^{re} mention
2^e mention

PIANO

LAGOGUEZ Véronique
DELUCA Valérie
DUBOUSSET Pierre
BREGER Patrice
HERVIOU Karine
GRANDSIRE Sophie

2^e mention
2^e mention
2^e mention à l'unanimité
1^{re} mention
3^e mention
3^e mention

VIOLON

RIVOAL Florence
FERROUD Nathalie

1^{re} mention
3^e mention

CLARINETTE

GOUNEAU Sylvain
SENGEISSEN Yves

1^{re} mention
2^e Médaille

ACCORDÉON

SIRECH Michel

1^{re} mention

De 1969 à 1983 : 184 récompensés sur 224 élèves présents
Soit plus de 82% de réussite

Présentation des activités Saison 83/84

Avec la participation
des Associations Clamartaises

SAMEDI 17 SEPTEMBRE
de 9 heures à 18 heures

**PARC
DE LA MAISON BLANCHE
CLAMART**

- Nouvelle activité de la rentrée :
PÊCHE
- Démarrage au cours du 1^{er} trimestre :
MICRO-INFORMATIQUE

Renseignements - Inscription :
Centre Jean-Mermoz
28, rue Gabriel-Péri
Tél. 644-77-10

MAQUETTES DE BATEAUX
POTERIE - CÉRAMIQUE

● Du nouveau à la Vannerie !...

En plus des nombreux objets que vous pouvez confectionner : corbeilles, paniers, porte-revues... vous pourrez, à la rentrée prochaine, faire du CAN-NAGE et PAILLAGE de chaises.

Venez apprendre et profiter d'une ambiance sympathique et détendue.



**CENTRES
LOISIRS ET
CULTURE
DE CLAMART**

CENTRE JEAN MERMOZ

28, RUE GABRIEL PÉRI
Tél.: 644 77-10

VOILE
TISSAGE
ÉQUITATION
CLAQUETTES
CYCLOTOURISME
COURS DE BRIDGE
COURS D'ANGLAIS
PEINTURE SUR SOIE
RADIO TÉLÉ AMATEUR
MAQUETTES DE BATEAUX
POTERIE - CÉRAMIQUE
COURS D'ALLEMAND
JEUX DE SOCIÉTÉS
NUMISMATIQUE
SÉRIGRAPHIE
TAPISSERIE
VANNERIE
BILLARD

BRIDGE
RELIURE
CARTONNAGE
DANSE JAZZ
DANSE MODERNE
CLUBS FÉMININS
ÉMAUX SUR CUIVRE
GUITARE CLASSIQUE
PLONGÉE SOUS-MARINE
ACTIVITÉS POUR ENFANTS
FERRONNERIE D'ART
DANSE FOLKLORIQUE
DANSE CLASSIQUE
GUITARE FOLK
SPÉLÉOLOGIE
MAJORETTES
GÉOLOGIE
CHORALE

Cours : Mardi et Vendredi
de 14 h 30 à 17 h 30

● Tarot

Pour la saison prochaine, les membres actuels de la Section JEUX DE SOCIÉTÉ des Centres Loisirs et Culture aimeraient être confrontés à de nouveaux joueurs lors des Tournois amicaux qui se tiennent au Centre Jean-Mermoz

UN DIMANCHE SUR DEUX DÈS 14 HEURES

Une coupe est offerte au meilleur joueur de la saison.

D'autres jeux sont aussi pratiqués : Scrabble, échecs, wargames, «Donjon-Dragons»...

Sport de l'Esprit et ambiance amicale vous attendent les :

— **Dimanche 25 septembre de 14 heures à 17 heures,**

— 9 et 23 octobre de 14 à 17 heures,

— 6 et 20 novembre de 14 heures à 17 heures,

— 4 et 18 décembre de 14 heures à 17 heures.

Initiation, entraînement, tournois libres, tournois en duplicate.

● Bridge

Sous la direction de Mme Stoeber, une gamme de cours est proposée aux néophytes ou à ceux qui veulent approfondir leurs connaissances :

Centre Jean-Mermoz - 28, rue Gabriel-Péri

— Lundi, 16 h - 18 h 30 - Débutants
— Lundi, 18 h 30 - 20 h 30 - Débutants

— Mardi, 14 h - 17 h - Perfectionnement

— Mardi, 20 h 15 - 22 h 15 - Parties surveillées

Foyer de la Garenne 10, route de la Garenne Petit-Clamart

— Jeudi, 14 h - 17 h - Parties surveillées

Les joueurs confirmés continuent à se réunir au :

Centre Jean-Mermoz 28, rue Gabriel-Péri

— Jeudi, 14 h - 18 h.

Foyer de la Fourche 216, avenue Jean-Jaurès

— Vendredi, 14 h - 18 h

— Samedi, 20 h 30 - 24 h

pour des parties libres ou tournois

● Émaux/Cuivre

EMAIL!... matière magique qui, unie au métal, révèle dans le Feu, sous nos yeux, la splendeur de ses couleurs. Matière peu connue, qui offre cependant de multiples possibilités de réalisations et de créations, du plus simple bijou à l'œuvre d'art unique et personnalisée.

Nous vous accueillerons avec plaisir dans notre atelier et vous pourrez, dès votre première séance, emporter votre première œuvre terminée.

Mercredi : 17 h - 20 h

Jeudi : 18 h - 22 h

● Équitation

Dans un cadre simple et accueillant, en lisière de forêt, nos chevaux vous attendent pour vous faire découvrir les joies de l'équitation.

Le cavalier débutant apprendra les rudiments de l'Art Équestre en toute sécurité. Le cavalier confirmé pourra suivre une préparation sérieuse aux examens fédéraux et aux concours hippiques. La forêt proche permet d'agréables promenades au Club Hippique des étangs de Meudon.

Plongée sous-marine C.F.P. "Le Nautille"



Sortie de l'Ascension

Le C.F.P. "Le Nautille" est une association pour l'initiation et le perfectionnement à la plongée subaquatique, adhérente de la F.F.E.S.S.M.

Le Club fonctionne à la Piscine Municipale de Clamart, avenue F.-Roosevelt, dans le cadre des activités des Centres Loisirs et Culture.

L'entraînement a lieu chaque semaine : le jeudi de 20 h 45 à 22 h 30, sauf pendant les vacances scolaires.

La section est dirigée par M. René Eulriet, particulièrement compétent en la matière, qui assume cette responsabilité avec dévouement, depuis plusieurs saisons. Son accueil est très cordial et il saura, dès l'entrée de la piscine, le jeudi 6 octobre 1983 à 20 h 45, vous mettre en confiance et vous renseigner si vous hésitez encore à venir partager notre activité... et nos joies de plongeurs!

Le C.F.P. "Le Nautille" vous offre pour l'initiation, comme pour le perfectionnement, les meilleures possibilités avec une équipe d'animation et un encadrement de plongeurs passionnés et dynamiques.

● Pour les débutants :

Initiation à la plongée en scaphandre et formation théorique grâce à une série de cours sur les lois physiques applicables à notre sport et les règles de sécurité impératives qui en découlent.

Cet apprentissage, s'il est suivi avec assiduité, forme, en quelques mois, des plongeurs capables de passer avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

● Pour les plongeurs confirmés :

Un enseignement pour la préparation des 1^{er} et 2^e échelons est également prévu : il permet une promotion interne dans le Club et assure la formation de notre encadrement.

Sachez aussi que la plongée n'est pas réservée au sexe masculin : sous la mer, la grâce féminine trouve également à s'exprimer! N'hésitez donc pas à venir nous rejoindre même si, pour le moment, votre vocation est encore incertaine.

Ne croyez surtout pas qu'il faille des qualités physiques extraordinaires pour pratiquer ce sport. La seule connaissance de base indispensable est une pratique correcte de la natation.

Pensez qu'après quelques mois d'entraînement, les fonds sous-marins pourront vous révéler leurs secrets, la faune et la flore, s'offrir à votre regard admiratif!

La saison dernière, 30 brevets élémentaires ont été passés, avec succès, au sein du Club.

La traditionnelle sortie de l'Ascension a réuni, du 12 au 15 mai, à Borme-les-Mimosas, 40 de nos plongeurs chevronnés et débutants. L'humeur de tous est restée excellente, malgré un temps médiocre pour la saison et inhabituel à la Côte d'Azur! Ce week-end a permis à M. Alain Morand de passer brillamment le 1^{er} échelon.

Si vous êtes tentés de faire les premiers pas vers le bassin, nous vous prêterons une bouteille et un détendeur pour y recevoir un baptême gratuit! sans aucun engagement de votre part. Après ce premier contact, vous serez certainement conquis...

Je conclurai donc en vous disant à bientôt, et en tout état de cause, à notre premier rendez-vous de la saison prochaine : le jeudi 6 octobre 1983 à 20 h 45.

La fête des Petits Pois

Le géant des "Pères la Joie"

La reine et
ses demoiselles
d'honneur
sur leur char

Un vif succès pour ce char
entièrement réalisé par les Scouts
et Guides de France de Saint-Pierre
Saint-Paul eux-mêmes



L'équipe d'acrobatie
de la Préfecture de Police

"La Corne d'Abondance"
lors du défilé de la "Pipiou-Parade"

Départ de la course populaire de 5 km
dans la Cité de la Plaine, la Garenne
et la Cité de Trivaux



Départ de la course cycliste



Ambiance exceptionnelle lors du concert
des Forbans au Centre Culturel Jean-Arp



Animation
avec Monika
lors du
radio-crochet
sur l'esplanade
de la Cité
Trivaux



Parade
de la musique
écossaise
"Die Red
Hakle Piper"



Aubade
de musique
autrichienne
"De Satteins"
sur le stade
Hunebelle

Peinture - Vitrierie - Décoration d'appartements (patine - tissus)
Entretien d'Immeubles et Bureaux - Ravalements

GUALANDI RICARDO

ARTISAN

37, rue de Plaisance - 92140 Petit-Clamart - Tél. : 631.64.54

SPORTS ET PAYSAGES

SEPA

- * Espaces verts
- * Jardins
- * Terrains de Sports

3 rue de Garches
92420 VAUCRESSON Tél. 741.87.41

SEGIB

FUMISTERIE - PLÔMBERIE
TUYAUTÉRIE - MAÇONNERIE
COUVERTURE
NETTOYAGE INDUSTRIEL

32, rue Lacombe - 92140 CLAMART - Tél. 638.01.77

Schlumberger

ÉTUDES & PRODUCTIONS SCHLUMBERGER

est une entreprise d'ingénierie
et d'industrialisation dont la mission
est de concevoir, développer et produire
des systèmes de mesures
(sondes et unités laboratoires).

Ces systèmes sont utilisés pour
la recherche, l'évaluation
et l'exploitation des gisements
d'hydrocarbures.

Études et Productions SCHLUMBERGER

26, rue de la Cavée, B.P. 202 - 92142 CLAMART CEDEX
Tél. 630-21-85
Adresse télégraphique PROS CLAMART
TÉLEX 250944 E.P.S.

MARBRERIE DE CLAMART - INTER



181, rue de la Porte-de-Trivaux
92140 CLAMART
Tél. : 631-75-03
FERMÉ LE MERCREDI

REMISE SPÉCIALE AUX MUTUALISTES

POMPES FUNÈBRES GÉNÉRALES

6, avenue Jean-Jaurès - 92140 CLAMART
Tél. : 642-00-24

- Avantages spéciaux aux assurés sociaux et
aux organismes mutualistes.
- Tiers payant obsèques.

MAZDA

AGENT
SPÉCIALISTE

FIAT

GARAGE DU MARCHÉ DE LA FOURCHE

Vente neuf et occasion toutes marques

Mécanique - Tolerie - Peinture toutes marques

GARANTIE - CRÉDIT

224, avenue Victor-Hugo - 92140 CLAMART

Tél. 642-05-42

La Gymnastique Sportive à Clamart... Vous connaissez ?

La gym, on le sait, est une longue et rude école à laquelle il faut consacrer de nombreuses heures dès le plus jeune âge pour approcher un jour la perfection (ou presque!).

1982 aura été une année de "grand cru" pour la section Gymnastique Sportive. Nos féminines se sont hissées de nombreuses fois sur les podiums, nos "masculins" ne sont pas loin de les égaler. Grâce à nos jeunes gymnastes, notre Club et les couleurs de Clamart ont déjà acquis la notoriété sur le plan régional. Équipe féminine "libre" Championne Départementale - Accès aux équipes masculines et féminines en 1/2 finale de Championnat de France où elles ont obtenu respectivement les places de 9^e et 8^e, ouvrant ainsi les portes des éliminatoires de la Division Nationale. Le succès est l'aboutissement d'un travail de longue haleine portant sur plusieurs années, mené sans défaillance par une remarquable équipe d'entraîneurs et de dirigeants, ainsi que par l'assiduité et le sérieux de tous nos "Gym" - Nous entamerons la nouvelle saison avec le ferme espoir de continuer sur la lancée. Mais avant d'attaquer l'avenir, nous reviendrons sur le passé de notre jeune section et ferons un rapide bilan pour que nos lecteurs soient bien au courant du sujet à traiter.

En 1983 - pour la 2^e année consécutive, nos équipes premières ont participé fort honorablement (1/16^e de finale) à la Coupe de Gymnastique. Quel chemin parcouru en si peu de temps! Sur l'ensemble des résultats de l'année écoulée, les portes de la Division Nationale nous sont ouvertes pour les prochaines années. Aussi, bravo à tous nos gymnastes, bravo aux entraîneurs et dirigeants qui ont participé à ce rapide succès. Après 6 ans d'existence, notre section peut s'enorgueillir des résultats obtenus - et ce n'est qu'un commencement, les années à venir sont pleines d'espoir.

Mais pour que nos espoirs puissent voir le jour, nous rappelons à nos élus municipaux et au Comité directeur du C.S.M.C. que la construction d'une salle spécialisée de gymnastique sportive est indispensable dans les 5 ans qui viennent, sinon tout ce bien acquis si rapidement risque de s'écrouler encore plus rapidement. Ce serait vraiment dommage! Mais nous pensons que tout le monde est conscient du problème : M. le Maire Adjoint aux Sports, M. le Président du Comité Directeur du C.S.M.C. nous l'ont confirmé au cours des dernières réunions que nous avons eues. Notre bureau, nos moniteurs et nos gyms s'associent pour les remercier.

En ces mois de juillet et août, nous allons tous prendre un peu de repos bien mérité, mais septembre nous verra revenir « gonflés à bloc » pour ouvrir la nouvelle saison.

Au fait, si vous avez 30 ans... ou même un peu plus!... vous pouvez entretenir ou améliorer élégance, souplesse, pour votre plus grand bien moral et physique, pour vous retrouver « bien dans votre peau ». Venez vite signer votre adhésion à la section gymnastique sportive du C.S.M.C. Clamart.

Nous vous attendons.

Donc petits et grands, jeunes et moins jeunes, à bientôt la joie de vous prendre en compte. Bonnes vacances à tous et à l'année prochaine.

Sports



● Gymnastique pour adultes

Inscriptions : du 19 septembre au 1^{er} octobre 1983.

Reprise des cours : le lundi 3 octobre 1983.

Lieux d'entraînement :

Centre de La Fourche - 216, avenue Jean-Jaurès.

Gymnase Condorcet - rue Condorcet.

Centre Jean-Mermoz - rue Gabriel-Péri.

Gymnase Intercommunal - rue du Fort.

Gymnase du Jardin-Parisien - rue de Crouy.

Gymnase de la Plaine - rue de Bretagne.

Gymnase de Trivaux/La Garenne - rue de la Bourcillère.

Foyer de la Garenne - route de la Garenne.

Dossiers d'inscriptions et horaires des séances : renseignements au Bureau des Sports.

Cotisations annuelles : 240 F pour une séance par semaine - 320 F pour deux séances par semaine.

Peinture - Vitrierie - Papiers peints
Moquettes - Ravalements

ANCIENNE ADRESSE : 43, rue Camille-Pelletan
92290 CHATENAY-MALABRY

s.a.r.l. CHIARUZZI Giulio

23, RUE PASTEUR - 92140 CLAMART (PETIT-CLAMART) - Tél. : 631-94-35

● **SEMI-MARATHON**



Le 6^e semi-marathon organisé par la section Athlétisme du C.S.M. Clamart, s'est disputé le samedi 4 juin.

Il faisait très chaud à 17 heures quand fut donné le départ.

Comme les trois éditions précédentes, Fagon, de la J.S.G. Alfortville prenait, dès le départ, les opérations en main et fit une nouvelle fois cavalier seul tout au long de cette course. Sur tout le parcours, les habitants de Clamart étaient sur le bord de la route, les uns avec des bassines d'eau, les autres avec des jets d'eau pour rafraîchir tous les participants. Une ombre au tableau, un problème de service d'ordre et une quantité invraisemblable de voitures circulant sur le parcours et gênant parfois beaucoup les coureurs. 302 concurrents ont été classés. Derrière Fagon, Gilles Dubus fit une course magnifique et termine 2^e.

Les autres Clamartois : 7^e Bourdon J.-C. - 12^e Simon Joseph - 24^e Jean Delhomme - 31^e Georges Yvorra - 43^e J.-C. Coutard - 55^e Roger Fleury - 79^e Claude Bouvot - 112^e Georges Janvier - 184^e Véronique Péné - 193^e Alice Simon.

● **NOS RÉSULTATS :**

**CHAMPIONNAT
DES HAUTS-DE-SEINE**

Cadets : 100 m - 3^e Maheut, 11"72.

Juniors masc. : 800 m - 3^e Barre, 2'01"43.

Cadets : Disque 2^e Anfray, 31,72 m.

Juniors masc. : Javelot - 3^e Mayoux, 44,14 m.

Seniors masc. : Hauteur - 1^{er} ex-aequo Deloffre et Taste, 1,95 m.

Cadettes :

200 m : 3^e Eguienta, 27"14

400 m : 1^{re} Eguienta, 61"54

Longueur : 2^e Eguienta, 4,70 m

Disque : 1^{re} Rachedi, 23,20 m

Poids : 1^{re} Rachedi, 10,57 m

Juniors filles :

100 m haies : 1^{re} Deloffre, 17"02

400 m haies : 1^{re} Deloffre, 69"34

Hauteur : 1^{re} Deloffre, 1,55 m

MM. Hivernet et Lorentz qui ont participé à la Coupe de France, se sont classés 2^e et se sont qualifiés pour la Coupe Internationale d'Europe.

MM. Iziquel, Parello, Beaumont, Lorentz Patrice et Kern, ont passé avec succès leur ceinture noire 1^{er} dan.

La section a maintenant 7 ceintures noires.

M. Lorentz a passé avec succès son 3^e dan de karaté.



Malgré un début de saison difficile, nos cyclistes viennent de s'octroyer trois victoires :

1. Jean-François Mazaud - Senior - 4^e catégorie, qui obtient sa première victoire à 28 ans à Rungis. Celle-ci lui permet de passer en 3^e catégorie.

2. Pascal Gardie - Senior - 3^e catégorie, l'emporte à la Courneuve et, malgré ses 20 ans, n'en est pas à son premier exploit.

3. L'École Cycliste du C.S.M.C. s'est classée première des Hauts-de-Seine lors du challenge régional des Écoles de Cyclisme.

Toutes les catégories ont obtenu des places d'honneur, à savoir :

MINIMES :

DARE - 6^e - 7^e - 2^e - 6^e

LE DISSEZ - 9^e - 3^e - 6^e - 9^e

ZWAHLEN - 10^e

CADETS :

MAITRE - 9^e - 10^e - 4^e

VIDALENC - 10^e - 9^e - 10^e

PAUL - 7^e - 6^e

ZWAHLEN - 5^e

JUNIORS :

MALDONADO - 3^e - 6^e - 4^e - 6^e

LASSEUR - 9^e - 8^e

APRUZZESE - 9^e

SENIORS (4^e catégorie) :

POULAIN - 3^e - 9^e

SENIORS (3^e catégorie) :

GARDIE - 5^e - 6^e - 8^e

FÉMININES :

SAJOUS - 8^e - 8^e

VÉTÉRANS :

CAUMARTIN - 5^e - 9^e.

La section Judo du C.S.M. Clamart reprendra son activité le 12 septembre 1983.

Les inscriptions seront prises dans les dojos aux permanences de 17 h 30 à 19 heures :

— **Dojo du Centre :** Lundi - mardi - jeudi - vendredi.

— **Dojo de la Garenne :** Lundi - mardi - mercredi - vendredi.

Les professeurs, comme les années précédentes, seront :
— Dojo du Centre : Philippe Joly, 4^e dan et Michel Dikranian, 3^e dan.

— Dojo de la Garenne : Hubert Bénady, 4^e dan.

Le cours adultes du mercredi, de 19 h 30 à 21 heures, est plus spécialement réservé aux compétiteurs, il est dirigé par les 3 professeurs.

Tennis

Eh bien, c'est fait ! Comme nous l'espérions dans notre dernier article, notre équipe I masculine jouera l'an prochain en Championnat de France 1^{re} Division. Belle réussite obtenue grâce à un parcours sans faute en 2^e Division. Voici les résultats détaillés :

CSMC bat TC Lyon 7/2

CSMC bat AC Evreux 8/1

CSMC bat Beaulieu-sur-Mer 6/3

CSMC bat US Maisons-Laffitte 6/3

CSMC bat Montmorency-Enghien 7/2

Lors de la phase finale de deuxième division au Havre, notre équipe termina à la quatrième place.

Les féminines ont réalisé une bonne saison mais terminent malheureusement à la deuxième place de leur poule de championnat de 2^e Division. Nos équipes réserves, toutes montées de division l'an passé, se maintiennent à ce niveau, ce qui n'est déjà pas si mal. Chez les jeunes, les résultats sont conformes à la logique. Les cadettes sont vice-championnes des Hauts-de-Seine.

Les résultats individuels sont dans la lignée des résultats par équipes.

— **Poussines** : Magali Doireau, championne des Hauts-de-Seine, jouera le championnat de France à Blois.

— **Minimes filles** : Frédérique Socie, championne des Hauts-de-Seine, jouera le championnat de France à Roland-Garros.

— **3^e Série féminine** : Hélène Boitelet, vice-championne des Hauts-de-Seine, jouera le championnat de France à Roland-Garros.

— **2^e Série masculine** : Philippe Joliot, champion des Hauts-de-Seine, jouera le championnat de France à Roland-Garros.

Comme vous pouvez l'apprécier, une bonne saison pour la section Tennis.

Yoga

La section Yoga du C.S.M.C. ne cesse de voir augmenter le nombre de ses adhérents (près de 400 en 1982-83). Depuis cette année, elle comporte, en outre, un cours pour enfants et l'expérience est concluante. C'est donc vraiment maintenant le «Yoga pour Tous».

Le Yoga répond de plus en plus à des besoins dans notre société occidentale «stressée» de toutes parts.

Vous qui souhaitez trouver, ou retrouver, le bien-être et la détente, aussi bien physiquement que mentalement, la section de Clamart vous attend.

Un stand Yoga se tiendra au Forum le 16 septembre 1983. Vous y trouverez les informations que vous cherchez : vous pourrez, en effet, y consulter des documents, parler avec les professeurs et aussi rencontrer des élèves.

Les inscriptions seront ouvertes ce même jour et continueront durant le mois d'octobre.

A bientôt.

Karaté

Voici la nouvelle saison qui, nous l'espérons, vous trouvera en pleine forme. Notre équipe essaiera de vous divertir et de vous faire partager sa passion du karaté, que vous vouliez pratiquer un sport loisir ou un sport compétition.

Pour votre formation, notre ambition est de vous donner un entraîneur de top-niveau, d'entrer en contact avec d'autres clubs, de faire des échanges avec des karatékas de France, et aussi de vous entraîner, pendant des stages, sous la direction de «Grands» comme D. Valéra, 8^e dan ; P. Ruggiero, capitaine de l'équipe de France et champion de France 83 ; K. Chinen, 6^e dan de Kobudo d'Okinawa (Japon)...

Le karaté, ce n'est pas seulement une activité physique affinant vos réflexes, la maîtrise de vos mouvements, mais aussi un Art qui vous aidera à trouver un meilleur équilibre mis à rude épreuve par nos temps modernes.

Venez nous retrouver le mardi de 20 heures à 22 heures et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30, au Gymnase du Lycée Intercommunal, rue du Fort. Les enfants peuvent s'entraîner dès l'âge de sept ans sous certaines conditions, le vendredi uniquement. Les cours reprendront le vendredi 9 septembre.

A bientôt.

Boules

SUCCÈS COMPLET SUR TOUTE LA LIGNE DU SPORT-BOULES A CLAMART

Oui, Mesdames, oui Messieurs, les Clamartois, sportifs ou non, nous avons toutes les raisons d'être satisfaits du Sport-Boules à Clamart.

Le beau temps aidant, ce fut un double succès de notre compétition des 9 et 10 juillet 1983 :

1^{er} par le nombre inespéré des inscriptions (plus de 500 participants) avec des équipes venant de plus de 400 km : Lyon, Dijon, Calais, Berck, etc., alors que bon nombre de compétitions dans la région n'ont pas pu afficher complet ces derniers temps ;

2. par la victoire de notre sociétaire Patrick Reboux au 1^{er} concours (128 quadrettes propagande toute catégorie).

Ce fut une lutte acharnée contre l'équipe Weber d'Argenteuil. Quand je dis acharnée, il ne faut surtout pas voir de l'animosité dans cet acharnement car le sport-boules est basé surtout et avant tout sur l'amitié et la camaraderie.

L'équipe de Patrick Reboux l'a finalement remporté sur son adversaire par 15 à 14.

Le 2^e concours (64 quadrettes Propagande) fut remporté par l'équipe Coyret de Melun contre l'équipe Troyan de Franconville, par 15 à 14. Partie très disputée avec un esprit sportif sans faille comme le prévoit le règlement sportif de notre discipline.

Le 3^e concours (32 quadrettes du Groupe Entraînement) fut remporté par l'équipe Zwygart de Vélizy contre l'équipe Cantat de Versailles, par le score de 15 à 13. Là aussi, la partie a été très disputée.

Vous Madame, Vous Monsieur, qui lisez ce compte rendu d'une compétition qui a eu lieu sur nos terrains à Clamart, je profite de l'occasion pour vous lancer un appel, je dirai même un S.O.S. pour sauver le sport-boules à Clamart.

Je sais que beaucoup d'entre vous sourient en lisant ce mot Sport-Boules. Je ne vous en veux pas, parce que vous le faites par méconnaissance de ce sport, j'étais comme vous jusqu'au jour où j'ai touché la boule.

Nous dispensons nos cours les mardi et jeudi de 17 heures à 19 heures, au stade Hunebelle, pour les jeunes garçons et filles, voire même aux adultes qui souhaiteraient apprendre ce sport.

Je vous demande donc une très grande participation à notre section qui est déjà très appréciée, très respectée et connue, non seulement en Ile-de-France, mais aussi dans certains pays étrangers. Ce, grâce à certaines équipes qui se déplacent très loin en France et aussi à l'étranger, tel que : l'Italie, la Belgique, la Suisse, Monaco, etc., et qui font de très bonnes prestations, ce qui incite au respect.

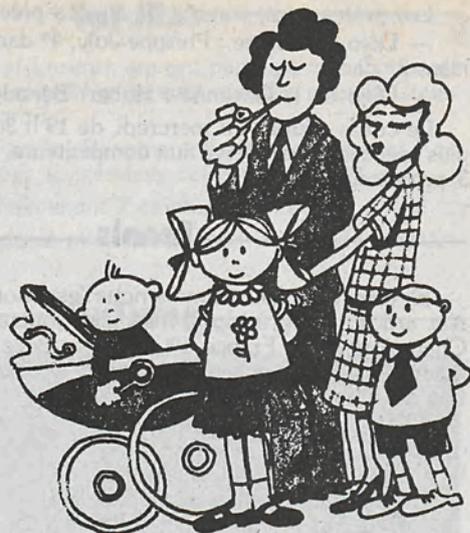
CHAUSSURES PIERRETTE



Son grand choix - Ses marques
et ses soldes permanents

69, rue de la Porte-de-Trivaux
CLAMART - Tél. 631-41-52

8 mères de famille à l'honneur



La médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

Peuvent obtenir cette distinction les personnes visées ci-dessous qui, par leurs soins attentifs et de leur dévouement, ont fait un constant effort pour élever leurs enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales.

Le 28 mai, M. le Maire décorait huit mères de la commune :

Médaille d'Or

Mme DELOUX Mathilde 8 enfants
Mme GAUTHIER Andrée 8 enfants

Médaille d'Argent

Mme ÉVRARD Suzanne 7 enfants

Médailles de Bronze

Mme LANGLET Monique 4 enfants
Mme LE MANACH Marie-Rose 4 enfants
Mme MERLIN Janine 4 enfants
Mme RIVA Thérèse 4 enfants
Mme WINTERSDORFF Geneviève 4 enfants

NOMINATIONS

— M. Jean-Claude IGNAZI a été nommé par décret du 10 juin Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère de la Défense.

Ont obtenu la médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports :

— M. RENAUDAT René.

— M. HAIRABEDIAN Agop.

Nous félicitons les heureux récipiendaires.

DANNY'S COIFF'

13, rue Chef de Ville
92140 CLAMART
Tél. 642.98.80

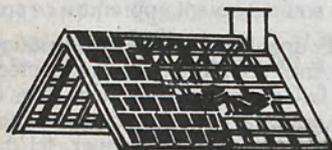
Vendredi et samedi : journées continues



PRÊT-A-PORTER
NOUVEAUTÉS

30, rue P.-V.-Couturier
92140 CLAMART
Tél. : 642-91-47

LE PLUS GRAND
CHOIX
AU MEILLEUR PRIX



ENTREPRISE CLÉMENT

Maçonnerie - Charpente - Couverture
Travaux neufs - Rénovation - Menuiserie

14, rue des Monts - 92140 CLAMART - Tél. 644-22-15

● Remise des Prix chez les Pipious



Le 18 juin, après une brillante démonstration de leur jeune talent, la traditionnelle remise des prix a eu lieu en présence de très nombreux parents et de membres du Conseil Municipal.

Si tu as entre 7 ou plus, si tu veux apprendre à jongler, à danser, à participer à des spectacles, à faire le clown, que tu sois une fille ou un garçon, viens nous voir ou renseignes-toi à M. Bavéra, dit Tonton Gégé, à la Mairie de Clamart, tél. 645-21-23 poste 229.

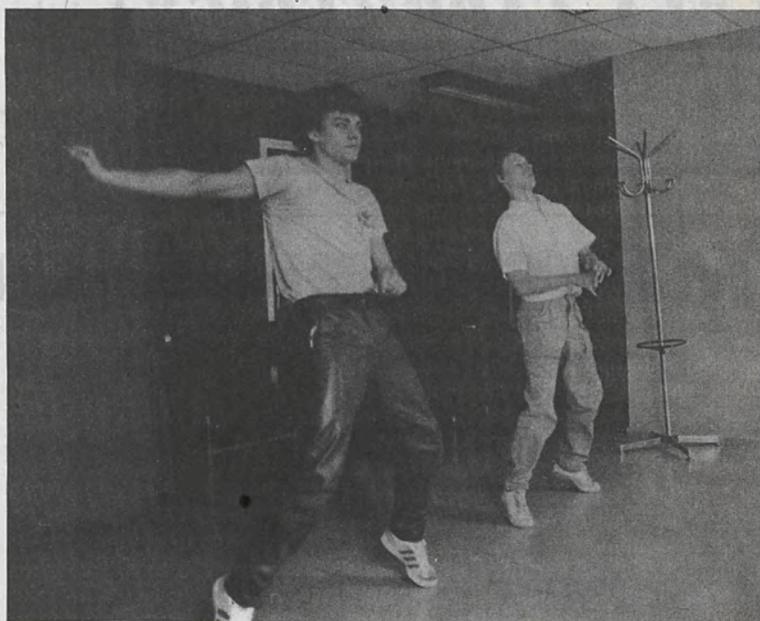
● Le théâtre à moteur vous propose, pour la première fois à Clamart, de participer à un atelier-théâtre

Cet atelier est ouvert à tous, quel que soit votre âge, que vous soyez débutant ou que vous ayez déjà une expérience en matière de théâtre... Cet atelier débutera en novembre prochain et il sera animé par l'équipe du Théâtre à Moteur qui travaille sur Clamart depuis cinq ans déjà. A noter que la dernière création du Théâtre à Moteur «Interlude» vient de remporter un grand succès lors du dernier festival d'Avignon.

Pendant cet atelier, vous pourrez vous initier aux différentes techniques d'expression théâtrale : improvisations, travail corporel, comedia dell'arte, travail de diction, etc. A l'issue du stage, l'équipe du Théâtre à Moteur envisage de créer un spectacle avec les différents participants.

Alors, si le théâtre vous intéresse, si vous avez envie de découvrir le travail du comédien, venez participer à l'atelier du Théâtre à Moteur.

Inscriptions et renseignements en écrivant au Théâtre à Moteur, 10, rue de Normandie, 92140 Clamart - Tél. 632-76-82 ou 783-24-98.



Serrurerie - Fenêtres en aluminium

Remplacement des fenêtres anciennes non étanches par des fenêtres aluminium anodisé avec double vitrage isolant thermique et phonique, ne nécessitant pas de travaux de maçonnerie.



LES FILS D'A. CHIRON

9, rue Hébert, CLAMART - 642-06-83

Renseignements et devis gratuits sur demande

Persiennes, verrous de sécurité, blindage, survitrage ISOBAIE

Compositions
Florales



Clamart Flor
INTERFLORA

642-06-23

239, av. Jean-Jaurès - 92140 CLAMART

ENTREPRISE DE PLOMBERIE
COUVERTURE - CHAUFFAGE
FUMISTERIE

M. BERTOLOTTI

5, rue du Pdt-Roosevelt, 92140 CLAMART - T. 644-77-62

PRESSING JP. BUFFET

BLANCHISSERIE

AMEUBLEMENT

CUIR ET DAIM

NETTOYAGE A DOMICILE - DEVIS GRATUIT

7, Avenue Victor-Hugo

92140 CLAMART

TAPIS

(PRIS ET LIVRÉS
A DOMICILE)

642.09.31

Entreprise Générale de Maçonnerie

PAVILLONS - CLÔTURES - RAVALEMENTS - GARAGES
BOXES - FAIENCE - CARRELAGE - TRANSFORMATIONS

DI MAMBRO S. ARTISAN

47, RUE DE PLAISANCE, 92140 CLAMART - Tél. : 630.06.57

"LA CAPRICERIE"



Spécialistes gaines, combinés, soutien-gorge sur mesure

"TOUTE LA LINGERIE DE LUXE"

Maillots de bain grandes marques

231, av. Victor-Hugo, 92140 CLAMART - Tél. 644.11.78



SPÉCIALITÉS :
FRUITS DE MER
POISSONS
CRUSTACÉS
REPAS
D'AFFAIRES

LA BELLE AUBERGE

3 ter, RUE DE PARIS - MEUDON

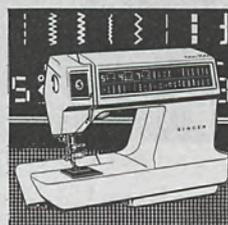
Téléphone : 626-02-02 Fermé dimanche soir et lundi

SINGER

MACHINES A COUDRE
ET A TRICOTER
ASPIRATEURS
MERCERIE-PATRONS-TISSUS

CLUB COUTURE

tél. : 736.37.97



233, av. Victor-Hugo - 92140 Clamart

MIROITERIE DE CLAMART

Glaces standard et sur mesures
Verres - Demi-gros et Détail
Remplacement bris de glaces
Verres de couleurs
Installations de magasins
Fenêtres en aluminium
Isolation thermique et phonique

Jardin d'hiver - Double vitrage adaptable sur toutes fenêtres

475, avenue
du Général-de-Gaulle
92140 CLAMART
Tél. 631.19.26

COUVERTURE PLOMBERIE
CHAUFFAGE



michel égasse

63, rue Perthuis - 92140 CLAMART
Tél. 644.09.21



Autocars

ROBERT LE BOULCH

Excursions - Mariages - Services scolaires
Services d'usines - Voyages

113, rue d'Estienne-d'Orves
92140 CLAMART - Tél. 644-16-80

LAMA

644-93-99

DÉPANNAGE
REMORQUAGE,
LEVÉ ou SUR PLATEAU
RADIO-GUIDÉ jour et nuit

DÉPANNAGE EN SOUS-SOL - DÉPANNAGE MOTO
TRANSPORT VÉHICULE PAR DEUX



LA BOITE A OUTILS

VENTE ET LOCATION D'OUTILLAGE

42, rue Béranger
92320 CHATILLON

Tél. :
644-48-15

CLAMART ACCUEIL

Association loi de 1901 animée par des bénévoles

Reliée aux accueils des villes françaises, souhaite la bienvenue aux nouveaux Clamartois, et désire faciliter leur intégration dans leur quartier et dans la ville. A ses permanences gratuites, tous, anciens ou nouveaux résidents, trouveront renseignements et aide amicale. (Excepté durant les congés scolaires.)

PERMANENCES EN MAIRIE :

Samedi de 10 h 30 à 12 h
Jeudi de 14 h à 16 h
Cour de la Mairie
au fond, 1^{er} étage, local n° 3
Tél. 645-21-23 poste 309

PERMANENCES A LA PLAINE :

Mardi de 10 h 30 à 12 h
Centre Commercial
Ancien local R.A.T.P.

Activités de Clamart-Accueil : Adhésion 25,00 F

BABY-SITTING :

Tous renseignements au 644-21-53 - Mme Jouannin

VISITES-CONFÉRENCES :

Mensuelles les lundis après-midi - 20,00 F
Inscriptions Mme Bellet - 644-71-90

MARCHE A PIED :

Tous les lundis sans conférences
Responsable Mme Macé - 642-03-68

CALENDRIER 4^e TRIMESTRE 1983

SEPTEMBRE

Lundi 19 : 14 h 15 Le Bonzaï. Visite d'une pépinière.
Chatenay-Malabry.
Lundi 26 : Marche au parc de Sceaux.

OCTOBRE

Lundi 3 : Marche au Bois de Clamart.
Lundi 10 : Marche au Bois de Clamart.
Lundi 17 : Visite conférence. Le Marais. Paris.
Lundi 24 : Marche sur les berges de la Seine.
Lundi 31 : Marche au Bois de Clamart.

NOVEMBRE

Lundi 7 : Marche au Bois de Clamart.
Lundi 14 : Marche au Bois de Boulogne.
Lundi 21 : Visite conférence : «Hôtel de Sully».
Lundi 28 : Marche au Bois de Clamart.

DÉCEMBRE

Lundi 5 : Marche au parc de Saint-Cloud.
Lundi 12 : 14 h 15 Grand Palais : Hommage à Raphaël.
Lundi 19 : Marche au Bois de Clamart.

ASSOCIATION AUTONOME DE PARENTS D'ÉLÈVES DE CLAMART

COMMUNIQUÉ

L'Association Autonome de Parents d'Élèves de Clamart (A.A.P.E.), dont le Siège Social est à la Mairie, vous prie de noter qu'elle n'a aucun lien de subordination avec la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P.) comme pourrait le laisser croire un tract sciemment diffusé sur la commune, puisqu'il y est fait référence, à un sigle supplémentaire très voisin phonétiquement du nôtre, ce que nous respectons.

Le président,
P. MARTIN

● Cours Pilotin

6, rue Brignole-Galliera, 92140 CLAMART - Tél. 638-01-22

Un lieu d'épanouissement et de créativité pour les tout-petits de 2 à 4 ans.

Des activités variées proposées à des enfants en groupes restreints.

Un jardin pour courir et s'amuser.

Une préparation à la maternelle pour des tout-petits dans un climat de confiance et de détente.

Atelier pour les tout-petits

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Et pour les plus grands

Ateliers du mercredi et des petites vacances. Enfants de 4 à 7 ans.

Se renseigner à l'école.

● Une école de Pêche à Clamart

Une nouvelle activité vient de se créer «La Pêche», pour tous ceux qui aiment à se détendre en pleine nature au bord de l'eau.

Nous y accueillons les jeunes de 10 à 77 ans.

Nous proposons de leur apprendre cette discipline et de les faire concourir selon leur niveau. Ils seront encadrés par des spécialistes qui leur dispenseront des cours théoriques et pratiques sur ce sport, car cela en est un.

Le but de cette section de pêche est de former des équipes (minimes, cadets, etc.) qui représenteront, j'en suis certain, notre commune aux meilleurs niveaux de compétition et c'est pourquoi vous devez vous inscrire dès maintenant.

Pour tous renseignements et inscriptions, téléphoner au 632-48-52, M. Benguigui.

Richard VERBA,
Conseiller Municipal

agencement

architecture d'intérieur

HABITATION . RESIDENCE . MAGASIN . BUREAU

R. Duclent diplômé e.n.s.a.d.
26 rue des Sablons 92140 Clamart
tel. 642 09 25

SALLE DE VENTES

2 bis, rue A.-Barbaroux - 92140 CLAMART
(hauteur du 146, avenue Jean-Jaurès)

Ouverture les 1^{er} et 3^e SAMEDI, DIMANCHE et LUNDI
de chaque mois, de 9 h 30 à 12 h 30 et 15 h à 19 h

ACHAT - VENTE

J'achète à votre domicile meubles, bibelots, pendules,
poupées, tableaux, salle à manger, salons, secrétaires,
meubles rustiques, pâtes de verre, etc.

Pour tous renseignements **ABER 644.32.59 - 645.34.76**

LA MAISON DU G.S.C.I.C vous propose

DES APPARTEMENTS

à VANVES
"côté Paris"
résidence Le Dauphiné
rue Jean-Bleuzen

DES APPARTEMENTS

en centre ville
à CLAMART
"Le Pigeonnier"
19, rue Jean-Jaurès

UN PETIT IMMEUBLE

de 10 appartements
à CLAMART
"La Villa Fontenay"
rue de Fontenay

Possibilités prêts conventionnés



LA MAISON DU G.S.C.I.C

L'IMMOBILIER CONÇU COMME UN SERVICE

15, bd de Vaugirard, 75015 Paris, tél. 320.15.11

Renseignements et vente : Bureau de vente du Dauphiné, résidence Le Dauphiné, rue Jean-Bleuzen, Vanves, tél. 644-12-59, tous les jours, de 15 h à 19 h, sauf mardi-mercredi.

Bureau de vente Clamart : Rue Jean-Jaurès, ouvert le samedi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 19 h.



AUTO-ÉCOLE DE LA CAVÉE

Auto - Motos : A1, A2, A3
C. C1. D.

STAGE
ACCÉLÉRÉ
TRADITIONNEL

BUS :

190 - 195 - 390

121, bd du Moulin-de-la-Tour
LE PLESSIS-ROBINSON
Limite de CLAMART

Tél.
630-36-77

MAÇONNERIE - CARRELAGE TRANSFORMATION

Location d'échafaudage pour ravalements et gouttières

Ent. Antoine ROTONDO

6, rue du Parc
92 - CLAMART

DEVIS
GRATUIT Tél. 630-89-20



Toutes transactions
Estimations

Tél. 644-34-22

257, AVENUE JEAN-JAURÈS (Place de la Gare)
CLAMART

PEINTURE

PAPIERS
PEINTS

AGENCEMENT
MENUISERIE
DÉPANNAGE
PLOMBERIE

Mikaël

DJIHANIAN

ARTISAN

Tél. 644-04-77

19 bis, rue Duffaut
92140 CLAMART

A

B

C

BEAUX-ARTS
ENCADREMENTS
PAPIERS PEINTS
PEINTURES
MIROITERIE

3, rue P.-V.-Couturier
CLAMART — Tél. 642-04-07

A L'AUVERGNAT

Les meilleurs meubles

Les meilleurs prix

Tél. 642.06.77

MAISON DI BONA

220, Av. Victor-Hugo

CLAMART

Fermé le Lundi



ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Un **MÉTIER** qui doit intéresser tous les **JEUNES**,
car il offre : — *une situation*,
— *une carrière*,
— *des spécialités*.

Conditions générales d'admission

CANDIDATS, vous pouvez établir votre demande à toute époque de l'année si vous remplissez les conditions suivantes :

- Posséder la nationalité française;
- avoir accompli les obligations légales du service national actif ou en avoir été dispensé;
- être âgé de moins de 36 ans (quelle que soit votre situation de famille);
- jouir de vos droits civiques;
- avoir la taille d'au moins 1,68 mètre;
- satisfaire aux tests psychotechniques;
- satisfaire à un examen d'aptitude physique (visite médicale);
- ne pas être titulaire d'une pension de retraite.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la **BRIGADE de GENDARMERIE** de votre domicile.



Collecte Textile - 19 novembre 1983

Son but est d'œuvrer pour l'intégration la plus complète possible des personnes handicapées-moteur dans notre société.

Son action ne peut se faire sans moyens et sans soutiens : subventions, aides conventionnelles sont très utiles mais souvent insuffisantes.

Aussi, elle organise le 19 novembre une grande opération de ramassage de textiles sur votre commune.

Pour ce ramassage, nous avons besoin de bénévoles, de camions avec chauffeurs. Cette collecte s'effectue en trois phases :

- a - information de la population par la presse,
- b - distribution dans chaque boîte à lettres d'un sac en plastique imprimé,
- c - ramassage par nos soins des sacs déposés par la population sur les trottoirs et acheminement de ceux-ci vers la gare de marchandises de Puteaux.

Ces textiles nous sont achetés par des récupérateurs dans le cadre d'un recyclage des matières premières. Le produit financier nous aidant ainsi dans notre action auprès des personnes handicapées.

Le groupe "Information sur le Tiers-Monde à Clamart"

Notre association est déjà connue des lecteurs du Bulletin Municipal de Clamart car nous avons rendu compte dans ce journal d'une exposition intitulée « La Malbouffe Mondiale ». Nous avons pris l'initiative de la présenter en janvier 1982 avec le concours d'autres mouvements. Puis, au printemps 1982, nous avons fait passer, dans toutes les écoles de la commune, une exposition analogue, mais simplifiée et mise à la portée des écoliers. Enfin, au 1^{er} Festival de Clamart, nous avons présenté au Centre Culturel Jean-Arp, pour tout public, le film « Alyam, Alyam », sur la petite paysannerie marocaine et ses problèmes face au monde contemporain.

En 1983, d'autres actions ont été réalisées :

— Tout d'abord, en mai, nous avons projeté dans les écoles primaires un montage audio-visuel intitulé « Yacine, petite fille du Sénégal ». Il s'agissait de la vie quotidienne d'une petite Sénégalaise de 7 ans dans les faubourgs pauvres, mais non misérables de Dakar. Les élèves, sensibilisés par les maîtres, nous ont posé beaucoup de questions pertinentes. Une exposition de photos, fournies par l'U.N.I.C.E.F. et par l'U.N.E.S.C.O. et des objets d'artisanat local, complétaient l'intérêt des séances. Cette action a été menée en collaboration avec la Bibliothèque Municipale Enfantine de la Mairie.

— Par ailleurs, nous avons souhaité aller au-delà de ce travail d'information et agir plus concrètement. Aussi avons-nous adhéré à l'Union des Comités pour le Développement des Peuples (U.C.O.D.E.P.). Cet organisme est constitué d'une centaine de groupes Tiers-Monde répartis sur l'ensemble de la France, chacun d'eux étant mis en relation avec un comité de villageois d'Afrique Noire. Ainsi, pour nous, nous sommes en rapport avec le village de Guéguré, dans le sud-ouest de la Haute-Volta, avec lequel nous avons échangé une correspondance. Plusieurs villages de cette région, souhaitant améliorer leurs ressources en eau, ont demandé l'aide d'un groupe d'ingénieurs français, « Ingénieurs sans frontières », pour établir un projet de retenue d'eau. Nous avons donc contribué, avec une dizaine d'autres groupes de France, au financement de cette étude. Les villageois voltaïques doivent réaliser eux-mêmes la plus grande partie de ces travaux et disposeront, nous l'espérons, d'un peu plus d'eau pendant la saison sèche.

— Nous serons aussi présents, le 17 septembre, au Forum du Parc de la Maison Blanche, et le Centre Culturel projettera, sur notre proposition, le 7 novembre, en matinée scolaire destinée aux élèves des lycées et collèges, le film : « la dernière tombe à Dimbaza », dont le thème est la discrimination raciale en Afrique du Sud.

Nous avons encore d'autres projets et, si notre action vous intéresse, nous serons heureux de connaître vos suggestions et nous vous invitons à venir travailler avec nous.

G.I.T.M.C., 76, rue Lazare-Carnot, Clamart
- Tél. 642-55-98 - C.C.P. Paris 1770 56 H et 43,
rue des Closiaux, Clamart - Tél. 644-73-59.

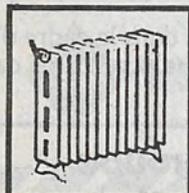
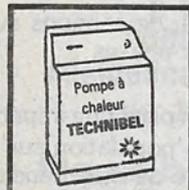
GARAGE DE CHEVREUSE

Spécialiste CITROEN

23-32, avenue J.-B.-Clément
92140 CLAMART
Tél. 642-12-89

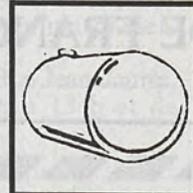
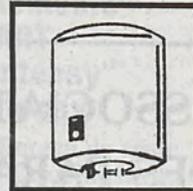
GMS SEQUATHERM

Siège social : B.P.103 - 132, rue du Président Roosevelt
78103 St-Germain-en-Laye Cédex Tél (3) 973.61.11



- Distribution Fioul domestique
- Distribution des produits pétroliers.
- Paiements échelonnés Fioul
- Distribution lubrifiants grandes marques
- Installation et travaux toute énergie
- Installation pompes à chaleur
- Entretien - Dépannage brûleurs (Fioul)
- Régulation
- Ramonage

Bureau de commandes et renseignements :
86, av. Henri Barbusse - 92140 Clamart - Tél. 638.04.22



Spécialités Franco - Marocaines

Restaurant "AU BIENVENU"

TAGINE DE MARRAKECH (sur commande)
COUSCOUS ROYAL

BROCHETTES

63, RUE DES ROISSYS - 92140 CLAMART - TÉL. 645.37.77

MÉCHOUI SUR COMMANDE

Fermé le mercredi



Etudes et Réalisations Industrielles
"les imprimeurs techniques"

49-51, rue du trosy - 92140 clamart
BP 312-92143 clamart cédex - télex : 270105 F TX FRA/réf. 455
Tél. : 644.63.22

AGENCES :

BREST - 29200 35, rue Félix le Dantec - Tél. : (98) 44.50.53
CHERBOURG - 50100 21, rue de l'Union - Tél. : (33) 43.28.68
LYON - 69001 8, rue du Plâtre - Tél. : (7) 828.38.12
MARNAGNE - 13700 161, Bd Paul Raphel - St Victoret - Tél. : (42) 89.61.08
NANTES - 44240 Rue Arago - La Chapelle s/Erdre - Tél. : (40) 59.23.02/25.03
TOULON - 83000 38, Littoral Frédéric Mistral - Le Mourillon - Tél. : (94) 41.28.70
TOULOUSE-COLOMIERS - 31770 Av. Clément Ader - Tél. : (61) 78.05.07

Représentation dans les arsenaux et usines

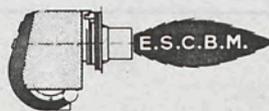
PEINTURE — RÉNOVATION
RAVALEMENT
MAÇONNERIE

Claude BEAUVILLAIN

7, RUE DES GRIMETTES
92190 MEUDON

Tél. : 9 h à 18 h 30 : 603-64-32
Le soir : 626-64-20

INSTALLATIONS CHAUFFAGE CENTRAL MAZOUT - GAZ



Dépannage et entretien
toute marque de brûleurs

**G.-Y. LUTAUD
et Fils S.A.R.L.**

10, impasse des Carnets - 92140 CLAMART
Tél. 631-27-01



EXPERTISES *
TRANSACTIONS IMMOBILIERES
COMMERCIALES & INDUSTRIELLES
* PRETS IMMOBILIERS *

210, Ave Jean-Jaurès
92140 CLAMART

645.90.00



La préparation militaire de l'Armée de Terre en 1983

Vous allez effectuer votre SERVICE NATIONAL d'ici 2 ans! Si vous avez au moins 17 ans, vous avez la possibilité de vous préparer à mieux vivre votre expérience du Service Militaire en suivant une PRÉPARATION MILITAIRE.

Celle-ci n'est pas obligatoire mais c'est la meilleure voie pour devenir Officier ou Sous-Officier de réserve ou faire votre Service dans une spécialité : conducteur, transmetteur, chasseur-alpin, parachutiste, etc.

Trois types de Préparation Militaire sont offertes aux volontaires : la PMS destinée aux futurs Officiers de réserve, la PMP qui forme les futurs parachutistes, la PMT qui forme des volontaires pouvant être Sous-Officiers ou Spécialistes.

• La PRÉPARATION MILITAIRE TERRE «PMT», dans la moitié sud des Hauts-de-Seine, est organisée par la STIR et dirigée par des Officiers et Sous-Officiers de réserve, sous l'autorité du C.E.P.R. 92 - Caserne Guymer, 92501 Rueil Cedex.

— Les activités (sport, tir, et instruction militaire) ont lieu entre le 1^{er} novembre et Pâques de chaque année. Dans le but de vous renseigner sur les avantages offerts par la PMT (choix du Régiment, permission, solde...), des réunions d'information, organisées par la STIR, auront lieu dans votre commune de septembre à octobre 1983. Les dates

et lieux de ces réunions paraîtront dans ce journal.

— Prévoyez dès maintenant votre inscription à la PMT...

— Renseignez-vous dès maintenant au responsable de la STIR : C.E. Viards, 10, rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret.

Programme du Centre d'Informations-Liaisons de Clamart pour le CEPR 92 et l'AOR 92 - Cycle 83/84

- Jeudi 20 octobre 1983 à 18 h 30, Hôtel de Ville de Clamart : «La Marine Nationale» par le lieutenant de Vaisseau Fabien-Ghislain Arveux.
- Jeudi 15 décembre 1983 à 19 h 15, Hôtel de Ville de Clamart : «Le Service de Santé des Armées» par le médecin en chef J. Renault.
- Jeudi 9 février 1984 à 18 h 30, Hôtel de Ville de Clamart : «L'Histoire de la Cavalerie» par le lieutenant Fever.
- Jeudi 26 avril 1984 à 18 h 30, Hôtel de Ville de Clamart : «l'Armement» par le capitaine Daniel Toupance.

Commandant (CR) Marcel BEDU
I.P.E.T.A. vice-président AOR 92
Responsable Informations-Liaisons
CEPR 92 - Sud
Tél. (1) 644-82-01

RAMASSAGE DES ORDURES NON MÉNAGÈRES

NUMÉRO et DÉNOMINATION	4 ^e tour
1 ^{er} SECTEUR : MONTHOLON - PERCY	07.10.1983
2 ^e SECTEUR : SCHNEIDER	14.10.1983
3 ^e SECTEUR : BRISSARD - SARTY	21.10.1983
4 ^e SECTEUR : GARREMENTS	28.10.1983
5 ^e SECTEUR : JULES FERRY	04.11.1983
6 ^e SECTEUR : MAISON BLANCHE	10.11.1983
7 ^e SECTEUR : JEAN-BAPTISTE-CLÉMENT	18.11.1983
8 ^e SECTEUR : MAIRIE	25.11.1983
9 ^e SECTEUR : JARDIN PARISIEN	02.12.1983
10 ^e SECTEUR : CARNETS - FEUILLANTS - CHAMPAGNE	09.12.1983
11 ^e SECTEUR : BRETAGNE - PAVÉ BLANC - TRIVAUX	16.12.1983
12 ^e SECTEUR : GARENNE	23.12.1983



CREDIT MUTUEL DE CLAMART

Banque des Familles
Banque des Associations

49 bis, rue Paul-Vaillant-Couturier — CLAMART — Tél. : 642-00-10
A DEUX PAS DE JEAN-ARP

TRIBUNE

LIBRE

La nouvelle composition du Conseil municipal, comprenant une opposition face à l'action de l'équipe majoritaire, il m'a semblé conforme aux règles de la démocratie de permettre aux minorités de s'exprimer dans le bulletin municipal, dans le cadre d'une tribune libre.

Il va de soi que la municipalité et la majorité du Conseil municipal ne se trouvent pas engagées par l'orientation et les termes des textes paraissant dans cette tribune libre.

Comme il est de règle en de telles circonstances, seuls les auteurs engagent leur responsabilité sur les propos qu'ils expriment.

Jean FONTENEAU,
Maire de Clamart

● Suppression du C.D. 68 : Première victoire

Exprimant la volonté de milliers de Clamartois, les socialistes ont toujours marqué leur refus de CD 68 et de son cortège de nuisances. Ils s'étaient donc engagés, dès le début de leur campagne, à procéder à la suppression totale et définitive de ce projet d'autoroute dans les trois premiers mois.

Les élections passées, la municipalité de droite reconduite, prenait l'initiative d'établir un nouveau projet prétendant tenir compte des conclusions de l'enquête publique. En fait, il s'agissait pour elle de supprimer le nom, mais de conserver l'essentiel du tracé, notamment dans le centre ville.

Dès la réunion de la commission municipale urbanisme du 29 avril, puis lors de la commission extramunicipale du 3 juin, au nom des élus socialistes, je m'y opposais avec force et demandais que l'on s'appuie sur la nouvelle loi de décentralisation pour mettre le département devant ses responsabilités et que ce dernier ait à nous préciser ses demandes de réserves foncières éventuelles pour voies départementales.

Par ailleurs, nous proposons d'aménager un plan de circulation à partir des voies existantes et sans réalisation de voies nouvelles.

Devant la détermination de la population et face à la pression du groupe socialiste, le Conseil Général dans sa séance du 16 juin, précisait qu'il ne demandait pas que le POS de Clamart

prévoit de routes départementales nouvelles.

J'écrivais alors au maire pour lui demander de ne pas persister seul dans ce projet, et c'est ainsi qu'à la réunion de la commission d'urbanisme du 23 juin, nous avons l'immense satisfaction de constater le retrait pur et simple du tracé en centre ville.

Il va sans dire que nous avons approuvé chaleureusement cette décision.

Incontestablement, il s'agit pour tous ceux qui, comme nous, s'étaient opposés depuis longtemps à cette autoroute d'un succès de grande ampleur.

Cependant, les partisans du projet n'ont pas tous désarmé, il reste à concevoir et à approuver le futur plan d'aménagement de zone du centre ville.

Pour autant, ils ne sont pas encore arrivés à leurs fins. Le plan de zone devra être soumis à nouvelle enquête publique. Les Clamartois auront donc encore la possibilité de renouveler leurs exigences.

Dès maintenant, nous engageons donc tous ceux qui le souhaitent, à venir débattre avec nous de cet aménagement et de l'avenir de notre centre ville.

Alain BUSNEL,
Président du Groupe Socialiste

● Et le Haut-Clamart!

Au cours du Conseil Municipal du 28 juin, le Groupe Socialiste a demandé qu'un débat suivi de propositions concrètes ait lieu sur le thème de la vie

dans le Haut-Clamart. Pour eux, il s'agit d'améliorer les structures existantes.

Le bureau de la Mairie annexe peut-il répondre à toutes les demandes de la population?

Le dispensaire de notre quartier est particulièrement dégradé.

Le marché de la Plaine n'attire plus ni la population, ni les commerçants.

Il nous a semblé nécessaire qu'une étude soit réalisée pour le rendre plus attractif, plus propre, animé par plus de commerçants.

Il est nécessaire de développer de nouvelles activités, notamment sur le plan de l'animation et de l'action socio-culturelle.

Faites part de vos propositions à Francis Pian, Conseiller Municipal, membre du groupe socialiste.

● Et la rentrée scolaire!

Afin de mieux préparer l'organisation de la rentrée scolaire, le ministère de l'Éducation Nationale a instauré une concertation entre les services académiques, les enseignants, les parents d'élèves et les élus.

Pour leur part, les élus socialistes ont demandé que soient revues les fermures prévues dans les écoles des Rochers et du Jardin-Parisien, que soit maintenue la décharge totale sur l'école Bretagne.

Il n'empêche que des problèmes se poseront inévitablement. Aussi Dominique Padé, Conseillère Municipale, membre du groupe socialiste et de la commission de l'enseignement, est à votre disposition pour essayer de les résoudre.

Les élus socialistes

MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION

CARRELAGE

SANITAIRE

BOIS

CHAUFFAGE

ISOLATION

AUX DOCKS DE CLAMART

462, avenue du Général-de-Gaulle - 92140 CLAMART

Tél. : 630-02-34 +

Ouvert tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, sauf samedi de 8 h à 12 h
FERMÉ LE DIMANCHE

PARKING

● A propos de carabine

De nombreuses plaintes ont été déposées en mairie au sujet de l'utilisation sans précaution de carabine à plomb.

Nous rappelons que si l'usage n'en est pas réglementé, des mesures élémentaires de prudence doivent être prises (ne pas tirer sans être sûr que le plomb sera rapidement arrêté, ne pas tirer à hauteur d'hommes ni en direction de personnes ou d'animaux).

● Aux victimes de l'attentat d'Orly

A la suite de l'odieux attentat qui a été perpétré le 15 juillet à l'aéroport d'Orly, au nom du maire, du Conseil Municipal et de la population Clamartoise, Jean-Pierre Foucher, 1^{er} Adjoint au Maire et Claude Berthelmann, conseiller municipal, sont allés porter un message de sympathie aux blessés hospitalisés à l'Hôpital Percy.

Dans ce message, ils faisaient part de leur réprobation et de leur émoi devant de tels actes.

● Forum Jeunesse

Présentation de l'ensemble des activités « Jeunes »

Avec la participation des Associations Clamartaises
SAMEDI 17 SEPTEMBRE
de 9 heures à 18 heures

Parc de la Maison Blanche
Clamart

Renseignements :
Centre Jean-Mermoz
Tél. 644-77-10



Communiqué

LISTE ÉLECTORALE

INSCRIPTIONS : DATE LIMITE LE 31 DÉCEMBRE 1983

VOUS ÊTES INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES MAIS :

Si vous changez de domicile ou si des modifications interviennent dans votre situation familiale (mariage, divorce, rectification de nom), il est absolument indispensable de le signaler au Service des Élections, car nous ne pouvons pas le faire de notre propre initiative, au Hall d'Accueil de la Mairie.



Faites donc savoir dès que se produit le changement, c'est dans votre intérêt, car à chaque élection, des Clamartois ayant changé d'adresse se plaignent de ne pas avoir reçu leur carte d'électeur et d'avoir un long trajet à effectuer pour venir voter.

Signalez également votre nouveau domicile même si vous avez chargé les P.T.T. d'assurer la réexpédition de votre courrier.

Et n'attendez pas le dernier jour pour venir vous faire inscrire car au mois de décembre, le personnel sera surchargé par le travail et l'accueil risque d'en souffrir, alors :

VENEZ SANS PLUS ATTENDRE.

Claude BERTHELMANN,
Conseiller Délégué

● Clamart a obtenu pour la deuxième année consécutive le Grand Prix d'Honneur Départemental des Villes Fleuries

Premiers résultats du concours des Maisons Fleuries

Maisons fleuries

Mmes
HUERTA
LAMART
GUALANDI
MARCHIOL
CHIESA
MATTHEY
LARMANON
MAYEUX-DELFAUX
STEFANELLI
DEFAILLY

Balcons fleuris

Mmes
DUGUE
COLLIGNON
HENRY
TENNISSIN
JAMMA
FOLLACA
VERMANDEL
DIAZ
LEMANACH
CYBAR

Fenêtres fleuries

Mmes
ARCHET
GUESDON
LAMARCHE
PAREND
FONSÈQUE
LEMETTAIS
COMBES
HOUSSY

RESTAURANT au lieudit :

"La Fontaine-Sainte-Marie"

dans BOIS-CLAMART - Ouvert toute l'année

NOCES - BANQUETS - BUFFET — Ses Spécialités :

Cassoulet Périgourdin - Poulet aux écrevisses
Maquereaux au vin blanc - Terrine lapin - Pâtisserie maison

Tél. : 534-21-36

A 300 M DU PETIT-CLAMART

CLINIQUE DE MEUDON-LA-FORÊT

3 et 5, avenue de Villacoublay

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE - MATERNITÉ
RADIOLOGIE - COBALT - ORL - DERMATOLOGIE
RÉÉDUCATION - LABORATOIRE

Tél. 630.21.31 133 LITS CONVENTIONNÉS

Sécurité sociale et mutuelles

AUTOBUS 136 - 290 - 179 - 190 B - VASTE PARKING

LA MAISON BLANCHE

Pour
personnes
âgées

Tél. 644.56.30

Mixte
Valides - Semi-valides
Ambiance familiale
Confort
Ascenseur - Téléphone
Télévisions
dans les chambres
Face au parc
municipal

2, rue de l'Île Bouchard
CLAMART

Clinique du Plateau

5 et 7, rue des Carnets - 92 CLAMART

conventionnée par la Sécurité Sociale et les principales mutuelles

Tél. : 630.21.35 (lignes groupées)

CHIRURGIE GÉNÉRALE - CHIRURGIE
DES VOIES URINAIRES - CHIRURGIE DES VOIES
DIGESTIVES - CHIRURGIE DES YEUX
ANGIOGRAPHIES - ORTHOPHONIE
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE - O.R.L.
KINÉSITHÉRAPIE - MASSAGES
RADIOLOGIE - ÉCHOGRAPHIE

AUTOBUS 190 - 195

OPTIQUE MÉDICALE



OPTICIENS
AUDIOPROTHÉSISTES
DIPLOMÉS

SURDITÉ

Centre d'audioprothèse

Appareils de toutes marques
Système écoute télévision et téléphone
Essais gratuits sans engagement

LENTILLES DE CONTACT

30, avenue Jean-Jaurès - CLAMART
Tél. 642-03-30

Madame FRANÇOISE BOUCHARD PÉDICURE - PODOLOGUE

(semelles orthopédiques - orthèses)

vous fait part de l'ouverture de son cabinet

1, rue Gabriel-Péri,
CLAMART Tél. 645-48-19

Sur rendez-vous et à domicile

LABORATOIRE NAVARRO analyses médicales

agréé par la Sécurité Sociale n° 9295

136 à 140, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART

Tél. 642-35-74 (lignes groupées)

Jour et nuit - Dimanches et fêtes

Autobus 189, arrêt Pierre-Louvrier

AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

NUIT ET JOUR

- Tél. : 631-69-22

175, rue de la Porte-de-Trivaux

92140 CLAMART

SANTÉ - CONFORT - SERVICE - Vente et location de cannes et béquilles - Matériel médical

ENTREPRISE AGRÉÉE
N° 9276005 - 10-12-76
membre
de l'ATSU Ile de France

LABORATOIRE CELERIER

Agréé par la Sécurité Sociale n° 92-31

ANALYSES MÉDICALES

170, Avenue Jean-Jaurès

92140 CLAMART

Tél. : 644.47.98

LABORATOIRES SERGANT

ANALYSES MÉDICALES

Agréé par la Sécurité Sociale n° 1661

195, av. Victor-Hugo, CLAMART

Tél. 644.32.93 (lignes groupées)

Jour et Nuit, Dimanches et Fêtes

Autobus 189 arrêt Hébert - Lazare-Carnot

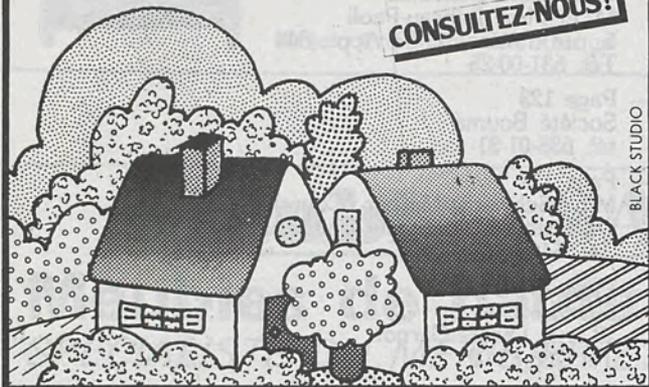
Service de Garde



**crédit foncier
de france**

**tous crédits
immobiliers**

CONSULTEZ-NOUS!



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :
SCEAUX

Agence du Crédit Foncier de France

3, place du Général-de-Gaulle
92330 SCEAUX — Tél. : 661-14-33

**TRANSMISSION
INDUSTRIELLE**



ROULEMENTS - PALIERS
COURROIES - POULIES
CHAINES - PIGNONS
FLEXIBLES
ET RACCORDS HYDRAULIQUES
JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ
MOTEURS - MOTO-RÉDUCTEURS

Tél. 645-32-20

**14, avenue du Docteur-Calmette
92140 CLAMART**

● Centre Médico Sportif

L'activité 1982-1983 du Centre Médico Sportif s'achève, le bilan des consultations pour la période entre septembre 1982 et juin 1983 est le suivant :

- 270 sportifs de toutes disciplines ont été contactés pour des visites de contrôle, d'entraînement et d'aptitude
- 70 ont bénéficié de consultations pour traiter leur pathologie sportive.

● 14^e rencontre poétique

Mercredi 16 novembre 1983 à 20 h 45

Christiane et Henri Beauqueneay
ainsi que tous leurs amis poètes et musiciens
vous accueilleront pour la

14^e RENCONTRE POÉTIQUE

(5^e ANNÉE)

Sur le thème

LA PROVENCE A CLAMART

Poèmes - Guitare
Auteurs compositeurs

Centre Culturel Jean-Arp
Salle d'Exposition - Entrée libre

● Permanences de M. le Maire

ANNEXE TRIVAUX

2^e et 4^e vendredis de chaque mois
de 17 h 30 à 19 h

9 septembre et 23 septembre

14 octobre et 28 octobre

25 novembre

9 décembre et 23 décembre

● Permanences de M. Le Baill, député

(de 17 h à 19 h)

Lundi 5 septembre à la Mairie

Lundi 3 octobre Annexe Porte de Trivaux

Lundi 7 novembre Mairie

Lundi 5 décembre Annexe Porte de Trivaux

M. Le Baill peut être contacté à l'Assemblée Nationale 127, rue de l'Université - 75007 Paris - Tél. 297-67-17.

**Changement
de direction**

*En lisière du bois de Clamart
et à proximité de ses étangs*

**RESTAURANT
"LE RELAIS DU BOIS"**

CUISINE FRANÇAISE ET ORIENTALE — Repas servis de 10 h à 22 h

Place du Garde - **CLAMART**

Tél. : 642-03-82

**On conserve
le couscous**



"DON DU SANG"

Les prochaines collectes auront lieu :

- **Samedi 17 septembre** de 16 h à 19 h.
 - **Dimanche 18 septembre** de 8 h 30 à 12 h.
- Dispensaire Municipal, 55, avenue Jean-Jaurès.

URGENCES

Médecins et pharmaciens de garde : Téléphoner au commissariat : 644-19-12

Ambulances municipales : 631-69-22

Vétérinaires : Nuits et jours fériés à Clamart : 631-65-05 - Dans la région parisienne : 871-20-61

Dentistes : Dimanche + jours fériés 9 h-12 h : 776-25-42

Secours médical immédiat : 15

Voirie en dehors des heures ouvrables, appelez : 644-60-81

SOINS INFIRMIERS

— **Clamart-Centre :** 645-70-77 - 11, rue Chef-de-Ville ou 644-52-37 - 6, rue P.-V.-Couturier.

— **Bas-Clamart :** 642-06-64 - 28, rue Lazare-Carnot

— **Haut-Clamart :** 631-29-93 - 16, rue de Normandie; 631-73-70 - 16, rue de Normandie; 630-02-83 - 17, rue de Bretagne; 632-01-04 - 11, rue de l'Île-de-France.

**ADRESSEZ-NOUS
VOS SUGGESTIONS,
ÉCRIVEZ-NOUS.**

**Mlle G. LESOURD, adjoint au maire
92141 CLAMART**

Camus Michèle

**PÉDICURE
MÉDICALE**

220, Av. Jean-Jaurès
(Près de la gare)
CLAMART - Tél. 644.28.88
FERME LE JEUDI
SOINS A DOMICILE
SAMEDI APRES-MIDI

638-12-22 les informations clamartaises par téléphone
Urgences - Programmes culturels - 3^e âge - Centre de loisirs
et culture - Sports...

24 h sur 24 à votre service

Clamart-Informations Éd. 1982-1983

A. MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS

- Page 70
Chirurgiens-Dentistes
M. et Mme Lebeau-Paoli
5, rue d'Alsace E F1 Appt. 644
Tél. 631-00-25
- Page 123
Société Bouma
tél. 638-01-31
- Page 111
Mme Schwarze-Maizier (Cours)
26, avenue du Docteur-Calmette
Tél. 642-05-54
- Page 131
Gym-Loisirs
28, rue Lazare-Carnot
Tél. 736-27-09
- Page 119
Volailles-Gibiers
M. François Guillemain
14, rue Édouard
Tél. 642-16-19
- Page 115
M. Roger Baumgarten doit figurer page 91 étant spécialiste de carrelages et non revêtements de sols
- Page 61
ARPEIJE
4, rue Boileau
Tél. 631-74-72
- Page 98
Société Camelin et Fabre
Tél. 642-08-62
est spécialisée dans la mécanique générale et non dans l'électronique
Société Gétélec est spécialisée également dans la micro-électronique
Clamart-Trophée (vente de coupes et médailles)
Avenue Schneider

B. NOUVELLES INSTALLATIONS

- Page 71
Infirmières
Mmes Puybaret-Rozo
22, avenue du Bois-Tardieu
Tél. 644-50-76
- Page 73
Médecin Généraliste
Didier Fontanel
Diplômé de Biologie et Médecine du Sport
19, rue Jean-Jaurès
Tél. 644-55-64
Tous les jours (sauf samedi après-midi) 9 h-11 h 15 h-19 h et sur rendez-vous.



ROLAND RENAUD

A votre service depuis 1973 à Clamart

VOYANCE directe et sur photo
MAGNÉTISME direct et sur photo

Travail sérieux - Nombreux témoignages
déposés chez Maître Poinefer, huissier

62, rue des Vignes (sur rendez-vous)
CLAMART - Tél. : 645-20-40



Arts d'Asie

MEUBLES CHINOIS — SPÉCIALISTE DES LAQUÉS
HAUT DE GAMME

CRÉDIT ET DEVIS GRATUIT

Objets d'Art — Vêtements Brodés...

11, rue Gabriel-Péri — 92320 CHATILLON - Tél. 656-72-27

Métro Chatillon - Montrouge

— 5% au porteur

Meubles SAUVIN ÉBÉNISTE

Meubles de haute gamme

SPÉCIALISTE DU MERISIER ET CHÊNE MASSIF

SALON — LITERIE — MEUBLES SUR MESURES — CUISINES
INTÉRIEUR FRANÇAIS 21, avenue Schneider, 92140 CLAMART, tél. 642-68-37

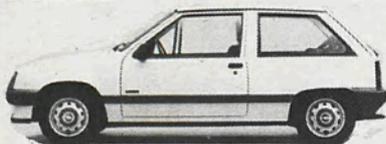


OPEL

GARAGE DU CENTRE

Austin

Nos petites dernières à voir et à essayer



Corsa

39, avenue Victor-Hugo

92140 CLAMART

Tél. : 642-05-45



Méto



UAP

TOUTES ASSURANCES

Serge Curé agent général

73, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART — Tél. : 642-07-61



ALTA

JOUETS ★ CADEAUX

MAROQUINERIE — ARTICLES DE VOYAGE
ET POUR ÉCOLIERS : ARTICLES DE SPORT — LUSTRERIE
8 et 10, avenue Jean-Jaurès - CLAMART Tél. : 642-42-98





Brandt

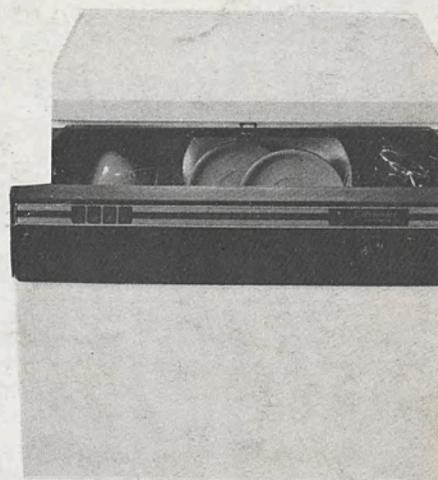
Lave-vaisselle

Spécial silence.

Brandt

Le froid

Refrigérateurs et congélateurs.

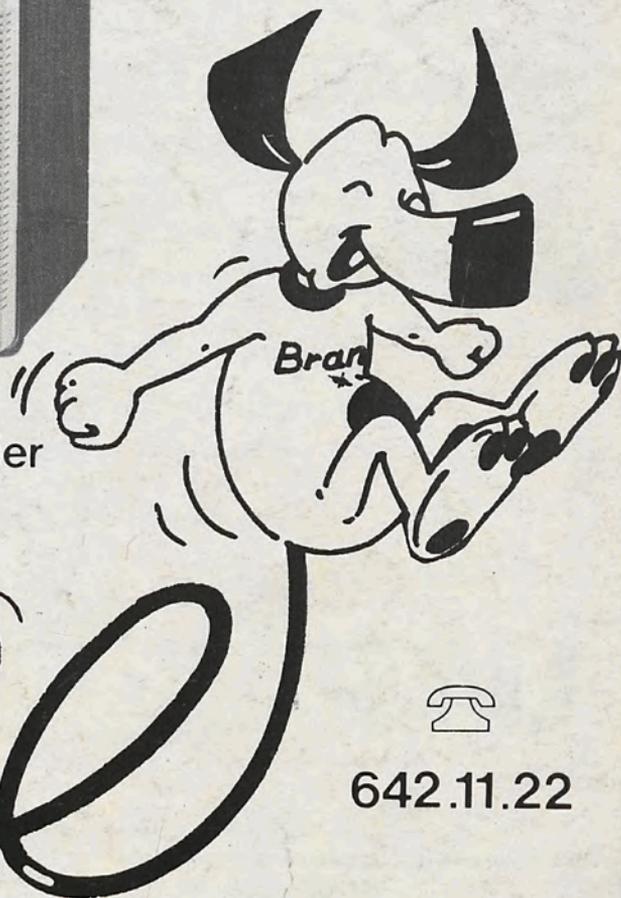


DUCREUX DUFOND

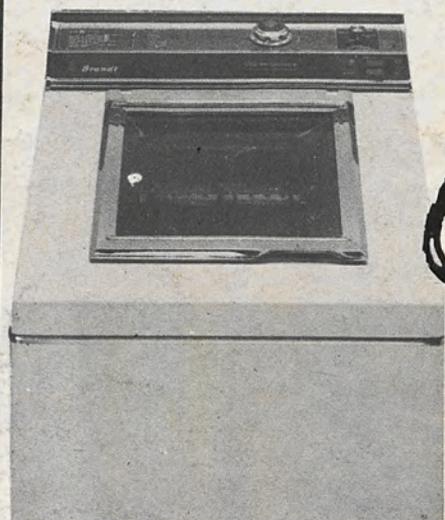
64 rue P.V. Couturier

92140

CLAMART



642.11.22



Machines à laver

et sèche-linge

Brandt